**Programme Intégré de la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et Dégradation des Forêts dans La Province De Kwilu**

**PIREDD-KWILU**

**Rapport annuel**

**Période du 01/01/2024 au** 31/12/2024

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet :** | PIREDD Kwilu |
| **Numéro de référence MPTF du projet :2** | Numéro de référence du Programme/MPTF  Office : 00113547 |
| **Organisation de mise en œuvre :** | Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) |
| **Rapport soumis par :**  Nom :  Titre :  Organisation :  Adresse email : | Masaru Kurimoto  Director, Natural Environment Team 2, Forestry and Nature Conservation Group, Global Environmental Department  Agence japonaise de coopération internationale (JICA)  Kurimoto.Masaru@jica.go.jp |
| **Contact en cas de besoin de clarification :**  Nom :  Titre :  Organisation :  Adresse email : | Masaru Kurimoto  Director, Natural Environment Team 2, Forestry and Nature Conservation Group, Global Environmental Department  Agence japonaise de coopération internationale (JICA)  Kurimoto.Masaru@jica.go.jp |

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui ☐

Non ■

Si oui, quand : Click or tap to enter a date.

Si non, date anticipée d’examen en comité de pilotage du projet : 10/06/2025

**Liste des abréviations**

| **Abréviation** | **Signification** |
| --- | --- |
| AFD | Agence Française de Développement |
| AIPD | Appui aux Initiatives Paysannes pour le Développement[[1]](#footnote-1) |
| ALE | Agence Locale d’Exécution |
| AMAR | Action Massive Rural[[2]](#footnote-2) |
| AMI | Appel à manifestation d’intérêt |
| CAFEN | Centre d’Autopromotion de la Femme et de lEnfant (ONG locale) |
| CAFI | Initiative pour la Forêt de l’Afrique Centrale |
| CARG | Conseil agricole rural de gestion |
| CCPF | Conseil consultatif provincial des forêts |
| CFCL | Concessions forestières de communauté locale |
| CLD | Comité Local de Développement *[[3]](#footnote-3)* |
| CLIP | Consentement libre, informé au préalable |
| CN-REDD | Coordination Nationale REDD |
| CONAREF | Commission Nationale de la Réforme Foncière |
| COP | Conférence des Parties |
| COPIL | Comité de pilotage |
| DDD | Direction du Développement Durable |
| DEP | Direction d'Etudes et Planification |
| DHR | Direction Horticulture et Reboisement |
| DIAF | Direction des Inventaires et Aménagement Forestier |
| ETD | Entité territoriale décentralisée |
| ETEP | Equipe Technique d’Exécution du Projet |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  / Food and Agriculture Organization |
| FONAREDD | Fonds National REDD+ |
| GIZ | Deutsche Gesellschaft für Internationale/ Agence de coopération internationale allemande |
| GTCR | Groupe de Travail Climat REDD+ |
| ICCN | Institut Congolais de Conservation de la Nature |
| INERA | Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomique |
| JAFTA | Japan Forest Technology Association /Association Japonaise de Technologies Forestières |
| JICA | Japan International Cooperation Agency /Agence Japonaise de Coopération Internationale |
| LOI | Letter of Interest/ Lettre d’intérêt |
| MEDD | Ministère de l'Environnement et Développement Durable |
| MGP | Mécanisme de gestion des plaintes |
| MPTF | UN Multi-Partner Trust Fund |
| MRV | Measurement, Reporting and Verification (Mesure, Notification et Vérification) |
| OP | Organisation Paysanne |
| PAMs | Politiques et mesures |
| PF | Point Focal |
| PGES | Plan de gestion environnemental et Social |
| PIREDD | Programme Intégré REDD+ |
| PLAT | Plan Local d’Aménagement du Territoire |
| PLE | Partenaire Local d’Exécution |
| PROMIS | Programme de mise à l’échelle de la planification familiale |
| PPAT | Plan Provincial d’Aménagement du Territoire |
| PSAT | Plan simple d’aménagement du territoire |
| PSE | Paiements pour Services Environnementaux |
| REDD | Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts |
| SENASEM | Service National des Semences |
| SNSF | Système National de Surveillance des Forêts |
| TdR | Termes de référence |

Table des matières

[**Liste des abréviations** 2](#_Toc191632612)

[1. Données clés du projet 7](#_Toc191632613)

[2. Résumé des progrès réalisés par le projet 8](#_Toc191632614)

[3. Défis de mise en œuvre 12](#_Toc191632615)

[3.1 Défis liés au contexte du pays 12](#_Toc191632616)

[3.2 Défis inhérents au projet 13](#_Toc191632617)

[3.3 Commentaires 15](#_Toc191632618)

[4. Evaluation de la performance du projet 17](#_Toc191632619)

[4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique 17](#_Toc191632620)

[4.2 Etat d’avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage 28](#_Toc191632621)

[5. Résultats du Projet 32](#_Toc191632622)

[5.1 Contributions aux impacts du cadre de résultats de CAFI 32](#_Toc191632623)

[5.2 Contributions du projet à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention 35](#_Toc191632624)

[6. Communication et promotion 36](#_Toc191632625)

[6.1 Illustration spécifique 36](#_Toc191632626)

[6.2 Stratégie et plan de communication 37](#_Toc191632627)

[7. Exécution financière 40](#_Toc191632628)

[7.1 Décaissements 40](#_Toc191632629)

[7.2 Contrats 51](#_Toc191632630)

[7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines 55](#_Toc191632631)

[7.4 Mobilisation de ressources 55](#_Toc191632632)

[7.5 Audits 56](#_Toc191632633)

[7.6 Révisions budgétaires 57](#_Toc191632634)

[8. Suivi évaluation et apprentissage du projet 57](#_Toc191632635)

[8.1 Etat d’avancement du plan de suivi du projet 59](#_Toc191632636)

[8.2 Evaluations 60](#_Toc191632637)

[8.3 Intégration des leçons apprises 61](#_Toc191632638)

[9. Thèmes transversaux 63](#_Toc191632639)

[9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables 63](#_Toc191632640)

[9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux 65](#_Toc191632641)

[10. Gestion des risques 74](#_Toc191632642)

[10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée 74](#_Toc191632643)

[10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité 76](#_Toc191632644)

[11. Récapitulatif des livrables 77](#_Toc191632645)

[12. Annexes 77](#_Toc191632646)

# Données clés du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet | PIREDD Kwilu |
| Numéro de référence MPTF du projet | 00113547 |
| Hyperlien du document de projet*[[4]](#footnote-4)* | <https://drive.google.com/file/d/1c0goEg4MH6Gouijaak_eaVN9ZiNdEXdb/view?usp=drive_link> |
| Zone(s) d’intervention(s) du projet | Province du Kwilu |
| Institutions ou ministères de tutelle | Ministère de l’Environnement et Développement Durable |
| Organisations partenaires participantes de niveau 1 *[[5]](#footnote-5)* | Agence Japonaise de coopération internationale (JICA) |
| Budget total du projet (USD) | CAFI : 8 999 601 USD  JICA : 8 530 606 USD  TOTAL : 17 530 207 USD |
| Durée totale du projet (mois) | 84 mois |
| Date d’approbation du projet par le Conseil d’administration de CAFI ou le Comité de pilotage du FONAREDD | 22 février 2018 / 10 juillet 2018 |
| Date de réception des premiers fonds du MPTF | 21/12/2018 |
| Date d’approbation du 1er Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet | 19/07/2019 |
| Date de clôture initiale | 31/12/2023 |
| Date de clôture révisée le cas échéant | 30/06/2025 |
| Dépenses du 01/01 au 31/12 de l’année de rapportage | CAFI (direct): 2,337,138 USD  (indirect): 105,640 USD  Subtotal: 2,442,778 USD  JICA : 115,443 USD  TOTAL : 2,558,222 USD |
| Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12 de l’année de rapportage | CAFI(direct) : 6,079,627 USD  (indirect): 147,509 USD  Subtotal: 6,227,136 USD  JICA : 7,418,485 USD  TOTAL : 13,645,622 USD |
| Taux de consommation sur l’ensemble des tranches reçues (pour Fonds CAFI) | 93% (tous les fonds reçus jusqu'à la 1 ère tranche de Addendum)  84% (Seul la 1 ère tranche de Addendum) |
| Date et lien de l’évaluation à mi-parcours le cas échéant | 01/11/2022 |
| Novembre -Décembre 2022 pour la 1ère mission d’évaluation à mi-parcours ([ici](https://fonaredd-my.sharepoint.com/:w:/g/personal/philippe_nzita_fonaredd-rdc_org/EZtooZs667dOtP9a4bIjoYAB_3bIUtjzIycw9fJcO39M6w?e=LCbRS4)) |
| Date et lien de l’évaluation à mi-parcours le cas échéant | 12/10/2024 |
| Octobre-Novembre 2024 pour la 2ième mission de vérifications indépendantes ([ici](https://fonaredd-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/philippe_nzita_fonaredd-rdc_org/Edrll-kZJqFGq4xzNdFNbvABIAxMzh1mkxxB1C-K8QLkqw?e=3ybrYJ)) |

# Résumé des progrès réalisés par le projet

Lancé en 2019, le programme PIREDD-Kwilu met en œuvre les activités dans la province de Kwilu. Deux objectifs généraux sont poursuivis à travers ce programme, à savoir : (1) la séquestration du carbone et l’évitement de la déforestation à travers la promotion de l’agroforesterie et (2) l’amélioration des conditions de vie des populations du Kwilu. Le présent rapport reprend les grandes lignes des activités réalisées ainsi que les progrès enregistrés.

Au cours de l’année 2024, le projet a enregistré des progrès substantiels à partir du 2ème semestre, car le premier semestre était marqué par un ralentissement dû à une décision de suspension des missions de terrain dans la zone d’intervention suite à (1) un accident de véhicule le 28 janvier 2024 (2) insécurité récurrente sur la route national N°01, (3) litige de contrat de prestation entre un consultant à son employeur JAFTA.

Les réalisations majeures sur les différents volets d’activités peuvent se résumer de la manière ci-après :

* 2 réunions du comité de pilotage tenue au cours de l’année (la première au mois de Mai et la seconde de décembre);
* Installation des 3 comités locaux de développement au niveau des secteurs comme cadre de gouvernance multisectoriel  et sa formalisation par la publication d’un arrêté portant mise en place des comités locaux de développement dans la province du Kwilu initié par le projet ;
* L’installation [des 34 CLD des villages](https://drive.google.com/drive/folders/19XdzQUrITmbZLPyUFeUj7CJJYE-yY6lz?usp=drive_link) participants à la saison 2024 dans le territoire de Gungu, et la poursuite des activités des CLD dans le territoire d’ Idiofa autour de la route nationale N°01 a été effectué ;
* [12 PSAT](https://drive.google.com/drive/folders/1d63rIfrvpo-NxUeO9TDmuVOCeULGCAJC?usp=drive_link) sont validés et 17 nouveaux villages ont amorcé l’élaboration;
* 287ha de plantations agroforestières ont été validées au cours de l’année 2024, il s’en suit la mise en terre jusqu’au premier strimestre de l’année 2025
* Le renforcement des capacités des services techniques de la province, y compris les autorités locales a été organisé
* La mise en œuvre des activités de durabilité dans les plantations agroforestières, organisées dans 8 villages, avec un appui en matériels pour l’apiculture et la carbonisation durable ;
* Dans le cadre de la protection de l’environnement, [les inventaires sur la biodiversité ont été organisé dans 4 villages (Bangende,Ngulungu, Mulemba, et Bumba puta](https://drive.google.com/file/d/1C1E5N_hmcxnpJA3-Z16Vdq4Ot1-beMGB/view?usp=drive_link), 3 missions de surveillance à l'aide de pièges photographiques de septembre 2024 à janvier 2025 où les rapports d’inventaire facilitent la conservation et la protection des forêts.

**Tableau 1 Résumé des réalisation du projet**

| **Progrès en janvier jusqu'en décembre 2024** | **Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet** |
| --- | --- |
| **Effet 1 : (Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD)** | |
| ***Produit 1 :* Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé** | |
| * Réunion du 8ème comité de pilotage du projet, tenue le 25 avril à Bandundu * Réunion du 9ème comité de pilotage tenue à Kikwit le 02 décembre 2024 ; | * [En octobre 2020, un cadre de coordination provincial a été créé, matérialisé par un mémorandum de collaboration.](https://drive.google.com/file/d/1zRW-dSxoutUk0IEIHDTAdVsgR7atQlIZ/view?usp=drive_link) * Les réunions des groupes de travail se tiennent dans avec le cadre de concertation provincial * [9 réunions du comité de pilotage organisé](https://drive.google.com/drive/folders/159g5ziLnujOlEEs35M_tayXY-l-ZMnUq?usp=drive_link) |
| ***Produit 1.2 :* Développement des plans provincial et locaux d'aménagement du territoire (PPAT/PLAT)** | |
| * Elaboration du diagnostic participatif | * Mise en place d’un groupe de travail multi-sectoriel au niveau provincial (en décembre 2019 * Initiation de travaux au sein du groupe de travail (en 2022 et 2023); * Validation des TdR pour l’élaboration de PPAT et PLAT en juin 2022 (voir document des TdR dans le rapport semestriel 2023) ; * Élaboration des TdR pour la réalisation d’un PPAT sur la base des guides méthodologiques du Programme AT. * Sélection du cabinet pour l’élaboration du PPAT/PLAT le 13 mai 2024 |
| ***Produit 1.3 :* Les CLD (comités de développement communautaire) sont créés ou réactivés par la préparation des PLAT.** | |
| * l’arrêté provincial portant organisation et mise en place des comités locaux de développement publié * Trois comités locaux de développement sont installés dans le secteur de Gungu, Kapia et Kipuka | * 4 CARG du niveau de territoire, le ministre provincial de l’agriculture ainsi que les administrateurs de 3 territoires (chef d’ETD) ont participé à la séance du groupe de travail. * Les membres du CARG ont également participé à des sensibilisation et validations des cartes participatives pour les PSAT * Modalité de mise en place des CLD et un Projet d’arrêté portant mise en place des CLD adopté en groupe de travail * [Arrêté portant organisation et fonctionnement des comités locaux de développement publié](https://drive.google.com/file/d/1yU18zhOTg5VlVYDqNbVkWDhl140ocygF/view?usp=drive_link) * trois comités locaux développement installés |
| ***Produit 1.4:* Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s’insérer au SNSF est établie** | |
| * 54 agents participent régulièrement aux à la mise en œuvre des activités spécifiquement (Agroforesterie, PSAT, Enquête, MRV, MGP) [[6]](#footnote-6) * 145 agents ont participé aux renforcements des capacités et à la sensibilisation, et aux groupes de travail organisé par le projet [[7]](#footnote-7) 116 parmi eux ont reçu des renforcements des capacités sur les thématiques du projets | * Des ateliers de renforcements des capacités ont été organisé dans les quatre territoires ainsi qu’au chef-lieu de la province, avec une participation de 73 personnes dont 4 coordonnateurs des CARG territoire et 69 agents provinciaux. * Depuis 2022 Comme une activité importante de la politique et mesures, une [étude sur les moteurs de déforestation a été réalisée dans 17 sites en novembre 2022 avec la participation des agents des services techniques](https://drive.google.com/file/d/1zd0r-MqWwnOlq2JPvMlBhwU2GwaY2x1r/view?usp=share_link). * Environ 184 agents provinciaux y compris les autorités locales ont participé depuis le début des activités * 116 agents des secteurs et territoires ont participé au renforcement des capacités sur l’utilisation du GPS et la mise en œuvre des activités REDD |
| ***Produit 1.6 :* Renforcement de la gouvernance de REDD+** | |
| * 145 ont participés aux ateliers de de sensibilisation et renforcement des capacités organisés à Gungu et à Kikwit * 54 agents sont impliqués dans la mise en œuvre des activités dont ; MRV, Accompagnement à l’agroforesterie, PSAT, PGES, Sensibilisation, carbonisation | * De manière cumulative, 184 Agents ont participé depuis le début du programme, dont 84 bénéficiaires directes (‘équipés et participent régulièrement aux activités) * En 2022 le CCPF a été installé à la suite de la publication [de l’arrêté portant installation et fonctionnement du CCPF](https://drive.google.com/file/d/1D4XqN0kRCJbHA7JCaDQIg3FMLuh7IPGO/view?usp=drive_link) et [l’arrêté portant nomination des membres CCPF](https://drive.google.com/file/d/103UY0FajL-2L6JrjY0cTFELRekql_zuM/view?usp=drive_link) * l’année 2022, 4 ateliers ont eu lieu en septembre à Bandundu, Masi-Manimba, Kalo (Idiofa) et Mangay (Idiofa Nord) concernant la redynamisation du CCPF et [approbation du manuel de bonnes pratiques d’exploitation artisanale des bois](https://drive.google.com/file/d/1DBvWypnd7qqg8xwDpW-S3NRZMnwX8Iz2/view?usp=drive_link) |
| ***Produit 1.7 :* Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie** | |
| le draft 0 du guide est préparé | [Les guides techniques sont élaborés pour la conduite des activités d’agroforesterie](https://drive.google.com/drive/folders/1lLoQUPMSQ9bZ0mCl-Zh3Tk5iIBAsL07q?usp=drive_link) ;  [Le processus au niveau des villages élaborés](https://drive.google.com/drive/folders/1Cgqrl5dJxz6p2d_o7muoba0NXlcytxBs?usp=drive_link) ; |
| **Effet 2 : L’agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l’Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans** | |
| ***Produit 2.1 :* Les concessionnaires créent des plantations agro-forestières de 5 à 10 ha chacune** | |
| * Les concessionnaires ont mis en place de 147 ha d’agroforesterie au cours de l’année 2024 des saison 2023B et 2024A | * 1324Ha d’agroforesterie sont géo référencées, reparties selon les espèces suivantes : 827ha d’acacia, 59,3 ha de maesopsis, 255 ha de palmier, 89 Safoutier, et 60 avocatiers, 34 ha d’agrume. |
| ***Produit 2.2 :* Les concessionnaires créent des mises en défens d’au moins 5 m de largeur autour de leurs plantations agro forestières** | |
| * 12ha de superficies de mise en défens pour les plantations mise en place au cours de l’année 2024, ce pendant l’entretien a été effectué pour les saisons 2021, 2022 à environ | 107 ha de mises en défens pour les 1324 ha des superficies d’agroforesterie mise en place par les concessionnaires |
| ***Produit 2.3 :*Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan** | |
| * 335 ha des plantations agroforestières validées au de l’année 2024 | 3382 ha d’agroforesterie mise en place (plantations des arbres à croissance rapide en association avec les cultures vivrières)[[8]](#footnote-8) |
| ***Produit 2.4 :* Les paysans de 250 villages mettent en défens leur plantation agro forestière** | |
| * 27 ha pour les 335 ha validés * Entretien de 187 ha des plantations de 2021, 2022 | 274 ha des superficies mises en défens des plantations de 3382 ha mise en place |
| **Effet 3 : Protection de l’environnement des terroirs à travers l’implication des villageois** | |
| ***Produit 3.1 :* Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées** | |
| [34 CLD sont installés](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1rvNbG6vmImnHERqTXSo_4kCegyissXZD/edit?usp=drive_link&ouid=113303822078342529537&rtpof=true&sd=true), 11 des anciens CLD participants à la même saison sont redynamisés | Redynamisation et mise en place de [273 CLD](https://drive.google.com/drive/folders/19XdzQUrITmbZLPyUFeUj7CJJYE-yY6lz?usp=drive_link) |
| ***Produit 3.2 :* 3.2. plans simples d'aménagement du territoire (PSAT) sont préparés** | |
| [12 PSAT Validés](https://drive.google.com/drive/folders/1d63rIfrvpo-NxUeO9TDmuVOCeULGCAJC?usp=drive_link) au 2ème semestre de l’année 2024 | *74 PSAT validés jusqu’en décembre 2024* |
| ***Produit 3.3 :* Les forêts sont conservées dans les zones protégées des PSAT** | |
| 1760ha des forêts conservées dans les 12 villages dont la validation est effective | 147 villages protègent les lambeaux forestiers à hauteur de [29875 ha des forêts mises en défens](https://drive.google.com/drive/folders/1VWsxcJhIpn99LTfmdO2uUkqjtLfWPJW1?usp=drive_link).  [Un rapport préliminaire d’inventaire sur la biodiversité produit](https://drive.google.com/file/d/1C1E5N_hmcxnpJA3-Z16Vdq4Ot1-beMGB/view?usp=drive_link), et la planification et la sensibilisation en cours de réalisation en janvier 2025 |
| ***Produit 3.4:* Les techniques et les règles de production de charbon de bois sont vulgarisées et pratiquées au niveau de villages où la production de charbon de bois est pratiquée.** | |
| Les techniques de production de charbon de bois à l’aide du carbonisateur, et l’appui en matériels est effectué dans 8 villages ;  La vulgarisation des pratiques de carbonisation durable est faite dans 30 villages à l’aide des dépliant publié avec la collaboration de la DHBE du MEDD | * [Un contrat de charbonnage signé au cours du premier semestre 2023.](https://drive.google.com/file/d/1xUge7fBjmTq0GWMtwutKDYRoOv0hntG4/view?usp=drive_link) * 45 CLD ont participés aux ateliers de renforcement des capacités sur le charbonnage durable en 2023 * vulgarisation des pratiques de carbonisation durable et appuis en matériels ( carbonisateur) accordé à 8 villages |
| ***Produit 3.5 :* Des activités pour améliorer la durabilité de l’agroforesterie introduites dans le projet sont mises en œuvre.** | |
| Renforcement des capacités dans 8 villages sur les activités de durabilité et appui en matériels pour l’apiculture et la carbonisation durable | 8 villages ont bénéficié du renforcement des capacités et de l’appui en matériels pour l’apiculture et la carbonisation durable |
| **Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)** | |
| ***Produit 4.1 :* Les radios communautaires diffusent au moins une heure d’émissions de sensibilisation par semaine** | |
| [91 émissions radio ont été diffusées et rediffusées sur différentes thématiques de janvier en Décembre 2024](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1iroKQ8a2X74lW_dY6KcUbd_DPYc7hSme/edit?usp=drive_link&ouid=110380090122588301651&rtpof=true&sd=true)  une diffusion à la télévision du message de sensibilisation sur le couvert végétal et la REDD a été faite sur la RTNC, et les médias en ligne | * 1146 émissions sont diffusées et rediffusées par rapport aux cibles de 1200 à atteindre * Des messages de sensibilisation à l’occasion des évènements spécifiques sont diffusés sur la télévision et journaux |
| ***Produit 4.2 :* Affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales** | |
| 100 dépliants ont été distribués pendant la sensibilisation dans les villages au cours de la période de rapportage  248 Panneaux métalliques de visibilité acquis et dont 31 installé et 217 en cours de mise en place | * 169 panneaux métalliques sur les principales plantations agroforestières ont été installées, et 217 en cours d’installation * 1508 dépliants et affiches ont été produites et installées.   <https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/index.html> |
| **[[9]](#footnote-9)Effet 5 : Mesures de sauvegarde** | |
| ***Produit 5.1 :* La gestion environnementale et sociale (y compris ateliers CLIP, PGES) est mise en œuvre.** | |
| 50 CLIP obtenu pour la participation dans les villages pour la saison 2024  3 PGES réalisés au premier mois de l’année 2024 | * Un plan PGES du projet élaboré * Après que 27 PGES aient été réalisées en 2023, [30 PGES simplifiés répartis en Territoire comme suit : Masimanimba: 5; Bulungu : 15 ; Idiofa : 10 ; soit 100% de résultat suivant le cadre de résultat](https://drive.google.com/drive/folders/1YVkOs4mk1eu6wuyQz8kpSvSau2eIP43v?usp=drive_link) * 47,5% des femmes ont participé à l’élaboration du PGES simplifiés au niveau du village contre 52, 5 % des hommes. |
| **Produit 5.2 : Le MGP est établi et rendu opérationnel pour les activités dans les villages/concessions cibles.** | |
| 21 plainte reçue au cours l’année 2024 | * 69 plaintes obtenus depuis le début du programmes, 51 résolues et clôturées, 18 plaintes en cours de résolution. |
| ***Produit 5.3 :* Un plan d'action de l’aspect de genre est élaboré en collaboration avec le gouvernement provincial.** | |
| Dans le processus d’élaboration du plan de gestion environnemental simplifié au niveau des villages, la participation du genre a été promus.  Par ailleurs, le leadership des femmes dans la gestion des CLD a été vivement encouragé | * 3 évènements sont organisés à l’occasion des journées de la femme célébrée en 2021, 2022, et 2023 aux quelles le représentant la province, le ministre du genre. * Le plan d'action prioritaire genre de la province du Kwilu a été amendé par le biais d'un atelier de groupe de travail tenue à Bandundu en 2022.   <https://www.jica.go.jp/Resource/project/french/drc/006/news/general/210308.html>  <https://www.jica.go.jp/Resource/project/french/drc/006/news/general/220308.html>  <https://twitter.com/JicaRdc/status/1503370745501601792>  <https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/230308.html> |
| **[[10]](#footnote-10)Effet 6  : Suivi** | |
| ***Produit 6.1 :* L’enquête de base et de suivi sont menées, y compris sur les aspects socio-économiques** | |
| Mise en œuvre des enquêtes dans les villages non participants, 96 villages du 17 Mai au 02 juin  L'enquête de base pour sittes 2023 et 2024 et les villages non participants à des fins de comparaison ont été complétés en 2024  Le suivi de la réalisation des activités par le COPIL a été effectué en Avril et décembre 2024 | * La première phase de l'enquête de référence a été menée dans les villages participants de la Saison A (environ le mois d’octobre à janvier) 2021, mais une enquête supplémentaire a été menée pour améliorer la précision des données. [Cette enquête réalisée en 2022 s’est poursuivie dans des villages ayant participés en 2019, 2020, 2021 (saison B) et 2022 (saison A).](https://drive.google.com/file/d/1Y4rmFYaihAvueK0hKksmh_AmJWwaDg3O/view?usp=sharing) * 7 Missions du COPIL effectué depuis le début du projet |

# Défis de mise en œuvre

## 3.1 Défis liés au contexte du pays

La province du Kwilu, zone d’intervention du projet bien que n’étant pas directement concerné par des problèmes sécuritaires, est cependant affecté par le conflit dans la province voisine de maï Ndombe.

Les conflits intercommunautaires entre les Teke et les Yaka ont débuté au mois de juin 2022 dans la province de Maindombe (plus précisément dans le territoire de Kwamouth), frontalière à la province de Kwilu. Un litige lié à une redevance coutumière et à l’accès à la terre serait à la base de violences qui ont causé plusieurs morts ainsi que les déplacements massifs de populations. Les violences intercommunautaires se sont propagées au-delà de limites de la Province de Mai-ndombé, et les affrontements ont été enregistrés même dans les provinces de Kwango et Kwilu (particulièrement dans le territoire de Bagata) et le long de routes principales (RN17 et RN1) 2023. Cette situation entrave les déploiements de l’équipe du projet (JAFTA) ainsi que des animateurs des ONG locales partenaires. De plus, suite à ces conflits liés notamment à l’accès à la terre, il s’observe une certaine réticence des communautés à céder les terres aux CLD, par exemple, dans le cadre des activités agroforestières. Les zones proches de Wamba et Manzasay dans le territoire de Bagata et Masi-Manimba ont connu l’abandons de certaines plantations avant qu’ils ne soient convaincu à la suite des campagnes de sensibilisation. Pour palier à ce défis majeur, Le procède régulièrement à la sensibilisation avec l’accompagnement des autorités locales.

Par ailleurs, à la suite des rumeurs liées au conflit indiqué ci haut, plusieurs plantations dans le territoire de agata et Masimanimba ont été saboté, à la suite de l’intensification des sensibilisations, certaines autorités locale à l’exemple du chef de secteur de Kwango Kasaï dans le territoire de Bagata a procédé à des sanctions contre les récidiviste qui s’évertue à cette pratique .

Sur la base de la situation ci-dessus, plusieurs sites agroforestiers ont été endommagés par le sabotage notamment dans les territoires de Bagata, Masi Manimba

## 3.2 Défis inhérents au projet

Le projet PIREDD-Kwilu a été confronté essentiellement à plusieurs défis, tant aux instruments nationaux de mise en œuvre des politiques sectoriels à appliquer suivant le cadre programmatique, qu’aux difficultés d’ordre financières et opérationnelles pour l’exécution

Harmonieuse des activités sur terrain.

En ce qui concerne les défis liés aux lois pour la mise en ouvres des politiques nous pouvons cité :

i. Promulgation de loi foncière, et sécurisation des sites agroforestiers

 En dépit des efforts consentis par les différentes parties, le projet de Loi sur les reformes foncières n’a pas été adopté par l’Assemblée nationale. Approuvé en conseil de ministres, le projet de loi foncière a été soumis au bureau de l’Assemble et a été jugé recevable ; cependant il n’a pas fait l’objet d’un examen en vue de son adoption. Trouvant que le processus d’examen de cette proposition accuse de retard. En attendant l’aboutissement de ce processus, le projet PIREDD-Kwilu a adopté [un schéma de sécurisation des plantations agroforestières](https://docs.google.com/document/d/10gKLlP4nLxqQ2xpWBc-26FBX1K1ftHBO/edit?usp=drive_link&ouid=110380090122588301651&rtpof=true&sd=true) en groupe de travail avec le cadre de concertation provincial. Ce schéma prévoit l’élaboration des enquêtes publique et signature et légalisation des convention de mise à disposition des terres, toutefois, l’application ayant connu des difficultés pour des communautés qui ont pensé être dépossédé des terres qu’il n’ont pas vendu, le projet a préparé un plan de partage des bénéfices pour les parties prenantes impliquées et organiser un cadre de sécurisation à l’occasion de la mise en place des comités locaux de développement au niveau des secteurs, à cet effet les conventions sont légalisés sur la base de la période d’exploitation et usage des terres.

ii. Promulgation de la loi sur l’aménagement du territoire

Concernant les reformes sur l’aménagement du territoire, il convient de rappeler que les reformes soutenues par le CAFI/FONAREDD et d’autres partenaires ont débouché à la production des outils d’aménagement du territoire (guides), à l’élaboration de la Politique nationale d’aménagement du territoire et de la loi relative à ce secteur. A ce jour, on note que les guides d’AT et la Politique nationale d’AT ont été validés, approuvés et diffusés au niveau national ; la loi quant à elle attend d’être promulgué par la Présidence. Cela retarde donc la mise en place des organes et institutions assurant les reformes au niveau notamment de provinces et des ETD (Conseil provincial d’AT, Conseil local d’AT, etc.).

Pour palier à cette difficulté, un groupe de travail multi acteurs et multisectoriels est mis en place pour l’élaboration du plan provincial d’aménagement du territoire.

iii. Complexité du processus de légalisation des statuts des CLD

La question du processus de légalisation des statuts des CLD demeure toujours pendante à ce jour. Pour contourner cette difficulté, le projet a initié une proposition d’arrêté portant organisation et fonctionnement des CLD au niveau des secteurs, arrêté adopté par le cadre de concertation technique et qui a été publié en novembre 2024. Suivant le statut juridique des comités locaux de développement créées au niveau des villages est réglé, en ce qu’ils sont membres du CLD secteur. Dès lors, les CLD au niveau des villages sont régie par le droit privé ainsi que par les statuts propres.

Dans le cadre de défis liés à l’exécution des opérations sur terrain, le projet note :

1. Gouvernance et droit foncier

Les questions de gouvernance, y compris la gestion des terres et des ressources naturelles au niveau des villages, ainsi que les droits fonciers des communautés locales particulièrement relevé dans le territoire de Bagata dans le processus d’accompagnement dans la mise en œuvre des activités posent des beaucoup des problèmes qui entraine réticences dans l’engagement des communautés à la protection des investissement agroforestière mise en place par le projet.

En effet, dans ce territoire il s’observe la vente des terres par les autorités traditionnelles à des concessionnaires sans tenir compte des besoins en terres agricole pour les communautés locales. Régulièrement les communautés observent des restrictions d’accès aux terres agricoles à la suite de cession aux tierces personnes. Ayant appris que les conflits dans la province du Maï Ndombe aurait commencé à la suite des conflits fonciers, les populations qui ne sont pas impliquées directement dans la mise en œuvre des activités agroforestières voient cette activité comme une menace de perdre encore ses espaces.

Aussi dans le cadre des conventions de mise à disposition des terres qui ont été signés entre CLD et chefs des terres, ils se sont observé des problèmes du temps de mise à disposition de ses terres, et le partage des bénéfices, pour y remédier, le projet a planifié un plan de partage des bénéfices actuels et future en vue de mobiliser toutes les parties prenantes à la sécurisation des sites agroforestiers.

1. Sécurités des experts impliqués dans la mise en œuvre du projet

La mise en œuvre des activités sur terrain requiert la visite des experts japonais et des experts nationaux de l’équipe d’exécution du projet. Leur pleine participation requiert également les conditions des sécurités et d’assurance tant lorsqu’ils sont en mouvement avec les véhicules, comme résident dans la zone du projet.

Le 28 janvier 2024, un véhicule a connu l’accident sur la RN 1 entrainant dégâts matériels et des graves blessures au conducteurs et d’autres passagers non officiels. A la suite de cet accident, une suspension des mouvements sur terrain a été prise de manière à renforcer les conditions de sécurité de personnel impliqués dans la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, les conditions de sécurité sur la National N°01 en fin d’année 2023 sur l’axe Kinshasa Kikwit ayant fait objet des mesures spécifique pour les experts Japonais.

Outre les conditions de sécurité dans l’utilisation des automobiles pour des mission sur terrain, en février un litige individuel entre un consultant a surgie contre son client JAFTA, au pénal pour des faits qui relevait de la mise en œuvre du contrat de prestation des services. Cette plainte a une fois de plus suscité la crainte sur la sécurité des experts japonais impliqué dans la mise en œuvre des activités suivant les accords entre les deux gouvernements ; et considérant ses conditions, l’agence d’exécution avais pris la résolution de suspendre les missions de terrain du projet, entrainant également le report de la date du 8ème COPIL qui a eu lieu le 25 avril 2024.

1. Acquisition des semences améliorées pour le bénéfice des paysans

L’acquisition des semences améliorées constitue l’un de défis majeurs dans l’atteinte de l’objectif liée à l’amélioration des conditions de vie des populations rurales par l’augmentation de la productivité agricole.

Au cours du premier semestres, le projet a signé avec l’INERA Kiyaka un contrat pour l’acquisition des semences améliorées. Notons que c’est depuis la saison 2021 que la station de l’INERA fournis au projet les semences pour le bénéfice des communautés appuyés par le projet.

Fort malheureusement, suite au changement des responsables de cette station au niveau de la station Kiyaka, le projet s’est vu en difficulté d’acquérir ses semences. La direction générale de cette institution, ainsi que les nouveaux animateurs de la station n’ont pas reconnu les actes et engagement pris au niveau de la station par le prédécesseur. Cet état des choses à entrainer d’une part le retard dans l’acquisition des semences pour la saison 2024, d’autre part la non atteinte du besoin exprimé en semences pour les communautés ; car à la suite d’un processus d’un processus de dialogue qui a été initiée avec l’INERA, 5, 42 % des semences sur la commande ont été livré ; ce qui a entrainé également la diminution des quantités pour les bénéficiaires.

## 3.3 Commentaires

Les défis majeurs rencontrées au cours du premier semestre 2024 ont été ci-haut mentionnées. Il importe de signaler que l’équipe du projet PIREDD-Kwilu ainsi que celle de la JICA, en collaboration avec autorités provinciales ainsi que le secrétariat général à l’environnement ont travaillé et continuent pour des mesures devant assurer la sécurité des experts impliqués dans la mise en œuvre du projet.

En ce qui concerne le gouvernance et droit foncier, l’équipe du PIREDD Kwilu, continue à réfléchir avec les parties prenantes provinciales à travers des ateliers de PAM et dans le processus d’aménagement du territoire pour proposer des solutions idoines en conformité avec la vision de la réforme foncière.

Pour garantir la sécurité des personnels impliqués dans la mise en œuvre du projet, comme des experts japonais, les mesures ont été mise en place pour renforcer les capacités des conducteurs, et une collaboration avec la province pour les sécurités des experts japonais ; par ailleurs dans la gestion des réclamations ou des litiges liés au contrat de prestation des services entre les consultants, le recours par le mécanisme de gestion de plainte MGP a été encouragé.

Aussi, il est nécessaire d’imagier les idées pour rendre efficace les activités du point de vue du coût pour la promotion de REDD+ en utilisant les fonds du secteur privé, on peut penser à établir les modèles des activités efficaces d’une manière systématique en mettant en ordre les expériences obtenues par l’établissement des PSAT, la sécurisation des terres, les considérations environnementales et sociales, la redynamisation des CLD ou les activités du PIREDD telles que l’étude de base ou les programmes sectoriels. Comme susmentionné,　depuis 2022, une nouvelle approche des activités REDD+ dans les villages et les concessions est appliquée pour augmenter l'impact et l'efficacité.

# Evaluation de la performance du projet

## 4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

***Tableau 2 Cadre de résultats du programme***

| Produits | Indicateurs | Ligne de base | Cible visée pour la période de rapportage (non cumulatrive) | Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulatrive) | Valeur 2021  (en cumularif)[[11]](#footnote-11) | Valeur 2022  (en cumulatif) | Valeur 2023 (en cumulatif)[[12]](#footnote-12) | Valeur actuelle (en cumulatif) | Cible finale dans le prodoc | Cible finale révisée le cas échéant | Hyperlien et numéro de la décision d’approbation de la révision de la cible le cas échéant | Commentaires |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Produit 1.1.***  Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé | [Cadre de concertation multi sectoriel](https://drive.google.com/file/d/177yWESEVeCAwIR7U5HIXwqKqtHhfztNg/view?usp=share_link) | 1 unité |  | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |  |  | Le progrès est atteint à 100% en raison d’un cadre installé, regroupant tous les acteurs provinciaux  l’ Opérationnalisation du cadre se fait à travers les réunions et groupe de travail. Suite à la recommandation de la mission de vérification, un cadre formel sera établit |
| ***Produit 1.2.1***  Développement des plans provincial et locaux d'aménagement du territoire (PPAT/PLAT)[[13]](#footnote-13) | 1 Plan provincial d’AT approuvé | 0 | 1 plan | 0 | - | - |  | 0 | 1 | 1 plan | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | le diagnostic participatif a démarré au 2ème semestre, il est prévu la validation du PPAT au premier semestre 2025 |
| ***Produit 1.2.2***  5 plans locaux d'aménagement du territoire (PLAT) sont préparés[[14]](#footnote-14) | 5 plans locaux d'aménagement du territoire (PLAT) sont préparés. | 0 | 0 |  | - | - | Préparation de l’AMI sur l’élaboration des PLAT | - | 30 PDL | 5 PLAT | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | le diagnostic a démarré en début du 2ème semestre pour un plan pilote (1PLAT), il est prévu la réalisation concomitante des 4 PLAT avec CLD organisé au niveau du secteur après validation du plan pilote |
| ***Produit 1.3.***  Les CLD (comités de développement communautaire) sont créés ou réactivés par la préparation des PLAT. | Nombre de CLD | 0 | 3 | 3 CLD installés |  |  |  | 3 | 30 | 49 CLD | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | l’arrêté portant mise en place et organisation du CLD publié en novembre 2024. le guide du processus d’installation est élaboré afin de faire participer les acteurs provinciaux à l’activité |
| ***Produit 1.4.***  Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s’insérer au SNSF est établie | Nombre de techniciens affectés | 100agents | •4 séances des groupes de travail  •Participation de 100 agents aux activités du PIREDD | Participation de 54 techniciens |  | 82 | 160 | 167 | 60 | 100 agents | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | Le cadre de concertation est composé des divisions sectorielles de la stratégie REDD+, les agents des ETD, du territoire et ceux des divisions participent aux activités  53 participés aux activités. |
| ***Produit 1.5.***  Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin d’incorporer au SNSF est effectué | Nombre d'agent (technicien) formé  et équipé pour le suivi de l'application de politique et mesure afin d’incorporer au SNSF | 100agents | 100 | 84 |  |  | 160 agents | 160 | 60 | 100 agents | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | Les agents participent aux activités, aux groupes de travail thématiques et ateliers de renforcement des capacités organisé à Gungu et à Kikwit.  \*30 Motos Yamaha 125, 30 Caméra, 30GPS, 30 ordinateurs dotés aux services techniques |
| ***Produit 1.6.***  Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie | Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu | 1 unité | 1 | Draft 0 du guide préparé | Guide de structuration  Procédure présumée dans les villages | Suivi de politique et mesure (PAM) |  | Guide pour les arbres fruitier | 1 guide | - |  | La compilation et la finalisation du guide est prévu pour le premier semestre 2025 utiliser autant que possible les expériences et les leçons tirées de la mise en œuvre effective et de la réalité des terrains pour compiler les modèles REDD+ matures |
| ***Produit 2.1.***  Les concessionnaires créent des plantations agro-forestières de 5 à 10 ha chacune | Ha cultivés | 0 | 515 ha | 147 ha | 488Ha réalisés | 896 ha | 1177ha | 1324 ha | 2500 ha | 1000 ha | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | https://drive.google.com/drive/folders/1KNmFAyQpQ8dq4mVStkQWZtRxN6\_l6q0Q?usp=drive\_link  il ya eu dépassement de la cible révisée. la poursuite de la saison 2024 est en cours, le regarnissage pour la saison 2023B sont également prévu au premier trimestre de l'année 2025 |
| ***Produit 2.2.***  Les concessionnaires créent des mises en défens d’au moins 5 m de largeur autour de leurs plantations agro forestières | Ha de mise en défens | 0 | 41ha | 12 ha | 23 Ha | 72 ha | 98ha | 110 ha | 209 ha | 90 ha | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) |  |
| ***Produit 2.3.***  Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan | Nombre ha de plantations agro forestières cultivées par les paysans | 0 | 1062 ha | 335 ha | 1200 | 1806 Ha réalisés | 3047ha | 3382 ha | 2500 | 4800 ha | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | https://drive.google.com/drive/folders/1KNmFAyQpQ8dq4mVStkQWZtRxN6\_l6q0Q?usp=drive\_link  En raison du dépassement de la cible révisée des concessionnaires, la cible des plantations sera revu à la baisse |
| ***Produit 2.4.***  Les paysans de 250 villages mettent en défens leur plantation agro forestière | Nombre de plantations agro forestières cultivées par les paysans et mises en défens[[15]](#footnote-15) | 0 | 86ha | 27ha | 53ha | 147 Ha réalisés | 247 | 274 ha | 209 ha | 389 ha | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) |  |
| ***Produit 3.1.***  Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées | Nombre des OP opérationnelles | 0 | 25 | 34 | 184 | 263 CLD ont été redynamisés ; | 263 | 273\* | 250 | \*270 | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | La redynamisation s’est poursuivi pour les sites mise en place en 2023 sur 44 sites participants, la saison 2024 étant en cours de mise en place en 34 villages |
| ***Produit 3.2.***  Plans simples d'aménagement du territoire (PSAT) sont préparés. | PSAT validés | 0 | 165 | 12 |  | 62 | 62 | 74 validés | 250 | 270 | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | <https://drive.google.com/drive/folders/1VWsxcJhIpn99LTfmdO2uUkqjtLfWPJW1?usp=drive_link>  Les processus a démarré au deuxième semestre suite aux suspensions des activités qui a caractérisé cile premier semestre, les PSAT validés sont i[çi](https://drive.google.com/drive/folders/1d63rIfrvpo-NxUeO9TDmuVOCeULGCAJC?usp=drive_link) il est prévu la validation de 192 PSAT au cours de l’année 2025 et une forte implication des agents des services techniques |
| ***Produit 3.3***  Les forêts sont conservées dans les zones protégées des PSAT. | Villages engagés dans la protection des lambeaux forestiers | 11146ha |  |  |  | 11146ha | 29875ha | 29875ha | 250 | 25000ha | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | 11146ha pris comme ligne de base à la fin 2022 ; bien que dans le processus environ 29875 ha des forêts sont mis en défens dans les PSAT dont 62 validés et 85 dont les cartes participatives sont validés, la valeur rapporté est celle des PSAT validés |
| ***Produit 3.3***  Les forêts sont conservées dans les zones protégées des PSAT. |  | 11146ha |  |  |  |  |  |  |  | 36 622 ha | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | La cible en termes des superficies visées pour la protection n’a pas été déterminer, néanmoins le nombre des villages qui protège les lambeaux forestiers. Des valeurs seront publiées à l’issue des travaux d’élaboration en cours |
| ***Produit 3.4.1***  règles de production de charbon de bois sont vulgarisées et pratiquées au niveau de villages où la production de charbon de bois est pratiquée | Nombre d’ateliers de vulgarisation | 0 |  | 8 villages  Dépliant sur la carbonisation durable vulgarisé dans 30 villages | - | -- | - | 30 | [[16]](#footnote-16)250 | 250 | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | [La formation des \_8 CLD sur Carbonisation durable avec la fabrication des briquets ; 8 carbonisateurs ont été livrés à la satisfaction des bénéficiaires, des dépliants ont été produites avec la contribution de la DTEB du MEDD et vulgarisé dans 30 villages](https://drive.google.com/drive/folders/1gjzX4urtlIJqQeuXXY0CJ3Qb8GCi67A0?usp=drive_link) |
| ***Produit 3.4.2***  Contrat de charbonnage responsable est signé avec l'accord des villageois. | Contrat signés | 4 | 0 |  |  |  | 1 | 1 | 5 | 5 | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | La signature de contrat de charbonnage est prévu à l’âge de l’exploitation de la plantation dans la zone de charbonnage, initialement 4 contrat seront signé au premier semestre 2025 ; un schéma de charbonnage et un modèle de contrat a été validé en groupe de travail en 2022, il est prévu la révision du contrat pour garantir le partage des bénéfices |
| ***Produit 3.5***  Des activités pour améliorer la durabilité de l'agroforesterie introduites dans le projet sont mises en œuvre. |  |  | 5 | 8 | - | - | - | - | 5 |  | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | Il a été prévu 5 villages dans le prodoc pour les activités de durabilité, le besoin étant énorme, 8 villages on bénéficié du renforcement des capacités et appui en matériels ( ruche apicole, carbonisateurs) |
| ***Produit 4.1.***  Les radios communautaires diffusent au moins une heure d’émissions de sensibilisation par semaine | Nombre de diffusion d’une heure | 0 | 65 diffusions et rediffusions des émissions | 68 | 122 | 389 émission | 1078 | 1146 | 1200 |  |  |  |
| ***Produit 4.2.***  Affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales | Présence de support de communication (affiches ou panneaux) aux lieux stratégiques |  | 300 affiches et 250 dépliants | * 100 dépliants | 405 | 903 |  | 1308 |  | 500 | [içi](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=sharing) | Une cible au départ de 500, comprenant Affiches et panneaux a été revue. Les affiches portant les messages de communications ainsi que les dépliants ont été distribués pour large sensibilisation dans la zone |
| ***Produit 4.3***  Des panneaux métalliques pour assurer la visibilité du programme dans les villages/concessions où les activités sont mises en œuvre. | Nombres des panneaux et affiches | 0 | 230 panneaux | 31 | 52 | 86 | 138 | 169 | 500 | 500 |  | 248 panneaux métalliques ont été acquises et en cours de mise en place, il est prévu une dernière acquisition en Mars 2025 |
| ***Produit 5.1***  La gestion environnementale et sociale (y compris ateliers CLIP, PGES) est mise en œuvre. | Plan d’action PGES suivi |  | 30 villages | 3 |  |  | 27 PGS | 30 PGES |  | 30 PGES |  |  |
| ***Produit 5.2***  Le MGP est établi et rendu opérationnel pour les activités dans les villages/concessions cibles. | 1 unité | MGP opérationnel | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |  | 1 |  |  | MGP opérationnel, les plaintes et recours sont régulièrement traité |
| ***Produit 5.3***  Un plan d'action de l’aspect de genre est élaboré en collaboration avec le gouvernement provincial. | 1 plan |  | Participation et suivi des activités genre | Participation de femme 52% des femmes dans les activités |  |  |  | 1 |  | 1 plan |  | Un atelier de diagnostic genre et amélioration du Plan est planifié au premier trimestre 2025, la participation des femmes est vivement encouragée dans la mise en œuvre des activités |
| ***Produit 6.1***  L’enquête de base et de suivi sont menées, y compris sur les aspects socio-économiques. | Rapport d’enquête |  | Enquête socioéconomique des villages non appuyé et ceux de la saison 2023 | 1 Enquête réalisée dans 96 villages | 1 | 1 |  |  |  | Rapport socioéconomique |  | Des enquêtes ont été organisé par saison culturales, au cours de l’année 2024, une enquête a été organisé dans les villages non accompagné par le projet et un rapport global est établit pour les villages accompagnés. Il est prévu l’enquête de fin pour vérification des données socioéconomiques collectées. |

***Note :***

* *Les produits, les indicateurs et les cibles devront être présentés* ***tels qu’ils apparaissent dans le cadre logique du projet*** *de manière à rendre compte des accomplissements par rapport aux objectifs du Projet.*
* *Si les cibles sont modifiées, précisez-le.*

## 4.2 Etat d’avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

*.*

**Tableau 3 : Etat d’avancement de mise en œuvre du projet**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité prévue dans le PTBA 2024** | **Produit*[[17]](#footnote-17)* (ex. 1.1)** | **Chronologie prévue pour cette activité*[[18]](#footnote-18)*** | **Cible prévue dans le PTBA 2024** | **Valeur atteinte fin 2024** | **Statut à la fin de la période de rapportage** | **Progrès et/ou défis attendus au cours de l’année suivante** |
| 1.2.1 et 1.2.2Élaboration des Plans provinciaux d’aménagement du territoire et des Plans locaux d’aménagement du territoire (PPAT/PLAT) | 1.2 | **Du** **16/01/2024 au** **31/08/2024** | 1 PPAT et 5 PLAT |  | 2. Non atteint | finaliser le processus d'élaboration des plans provincial et locaux d'aménagement du territoire |
| 1.2.3 Conformément au schéma national d’aménagement du territoire et au guide technique, les plans simples d’aménagement du territoire (PSAT) au niveau des villages sont produits et validés. | 3.2 | **Du** **20/07/2024 au** **20/12/2024** | 187 | 12 PSAT | 1. Partiellement atteint | Poursuivre la validation des PSAT au niveau des communautés et le faire approuver au niveau des ETD  Elaborer des PSAT dans les nouveaux villages participants  Consolider la base des données géoréférencées des tous les PSAT validés |
| 1.3.1. Les CLD (comités de développement communautaire) sont créés ou réactivés par la préparation des PLAT. | 1.3 | **Du** **01/05/2024 au** **31/12/2024** | 39 | 3 CLD installés | 1. Partiellement atteint | Poursuivre la mise en place des CLD  Renforcement des capacités des CLD ;  Opérationnalisation par décret du gouverneur de province |
| 1.5 La capacité des services techniques provinciaux concernant à l’évaluation des politiques et des mesures (PAM) pour la REDD+ est renforcée.    1.5.1 Organisation des groupes de travail thématiques pour les techniciens des ministères de l’environnement, de l’agriculture et du développement rural, etc.  1.5.3 Participation du PF (Point Focal) et des membres du COPIL aux missions de suivi et la participation des services techniques provinciaux aux activités du PIREDD | 1.5 | **Du** **24/01/2024 au** **31/12/2024** | 100 | participation des 84 agents aux activités  Renforcement des capacités des parties prenantes provinciales | 0. Atteint | Participation des agents aux groupes de travail;  Participation aux activités sur terrain  Doter les services techniques de Gungu des motos, ordinateurs, GPS et ordinateurs |
| 2.1. Les concessions créent des plantations agroforestières de 5 à 10 ha chacune | 2.1 | **Du** **20/01/2023 au** **31/12/2024** | 515 | 147ha validés | 1. Partiellement atteint | Poursuivre la mise en œuvre de la saison 2023 en vue de couvrir les espaces préparés pour l’agroforesterie au mois de septembre, et mettre en place les plantations pour 2024 environ 500 ha à Gungu |
| 2.2. Les concessions créent des mises en défens d’au moins 5 m de largeur autour de leurs plantations agroforestières | 1.6 | **Du** **24/01/2024 au** **31/12/2024** | 41 | 12 ha de coupe-feu | 1. Partiellement atteint | Poursuivre l'entretien des coupe-feu pour les plantation mise en place par les concessionnaires |
| 2.3. Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agroforestières de superficie chacune comprise entre 0,5 et 1 ha par paysan | 2..3 | **Du** **24/01/2024 au** **31/12/2024** | 1062 | 335 | 1. Partiellement atteint | Poursuivre la mise en œuvre de la saison 2023 et 2024 pour atteindre 5800 ha en cumulatif  Poursuivre le paiement PSE conformément au mémorandum pour les saisons passées |
| 2.4 Mise en place de pare-feu autour des plantations agroforestières des villages | 2.4 | **Du** **02/01/2024 au** **31/12/2024** | 86ha | 27 ha | 1. Partiellement atteint | Poursuivre la sensibilisation sur le coupe-feu et développer les activités de revalorisation des savanes, |
| 2.5. Apport du soutien technique pour la mise en œuvre de l’agroforesterie dans les concessions/fermes et les villages | 2.5 | **Du** **24/01/2024 au** **20/12/2024** |  | 45 sites de la saison 2023 | 0. Atteint | Accompagnement technique à la mise en œuvre des plantations 2024 |
| 2.6. Approvisionnement et distribution des matériaux et équipements pour la mise en œuvre de l’agroforesterie dans les concessions/fermes et les villages | 2.6 | **Du** **10/02/2024 au** **31/08/2024** | Semences et matériels pour 1577ha | 1[Les matériels aratoires et semences des cultures vivrières ont été distribués](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1LNffHSL3QuzEwmOq_ETJ051IQwZo3yXz/edit?usp=drive_link&ouid=110380090122588301651&rtpof=true&sd=true) | 1. Partiellement atteint | Poursuivre la distribution des semences pour la saison 2023B et la saison 2024 |
| 3.1. Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées | 3.1 | **Du** **24/01/2023 au** **31/12/2024** | 0 | Les activités réalisées avec 35 CLD | 0. Atteint | Redynamiser les CLD pour les villages participants de la saison 2024 et ceux de 2023B qui continue la mise en terre pour régularisation et regarnissage au premier trimestre 2025 |
| 3.2. Réaliser la mise en défens dans les villages | 3.2 | **Du** **03/05/2024 au** **20/12/2024** | 165 PSAT à valider au cours de la période | 15 | 1. Partiellement atteint | Faire valider 150 PSAT, en raison du changement de l’indicateur |
| 3.3. Organiser des ateliers avec la participation des villageois sur le charbonnage durable | 3.3 | **Du** **02/08/2024 au** **31/12/2024** | 100 ateliers dans les villages | 8 Villages renforcer en capacité  Fabrication des carbonisateur type ont été effectué, une | 1. Partiellement atteint | Vulgariser les techniques et règles de production durable de charbon de bois former aux pratiques de carbonisation durable |
| 4.1. Des émissions des radios communautaires pour la sensibilisation sont diffusées. | 4.1 | **Du** **10/01/2024 au** **31/12/2024** | 65 diffusions | 68 diffusions produites au cours du 2024 | 1. Partiellement atteint | Poursuivre la sensibilisation radio principalement autour la RN1 et le territoire de Gungu en vue d'atteindre la cible |
| 4.2. Affiches/dépliants et/ou panneaux de communication sont installés aux lieux stratégiques. | 4.2 | **Du** **20/04/2024 au** **31/12/2024** | 300 affiches | 100 dépliants  L’appel d’offre a été lancé pour les panneaux métallique, le processus d’acquisition est en cours | 0. Atteint | Produire des dépliants pour amplifier la sensibilisation dans les villages participants  Finalisation de l'installation des 248 panneaux métalliques acquis en décembre, et acquisition de nouveau panneau en Mars 2025 |
| 5.1. Préparation des PGES simplifié au niveau des villages | 5.1 | **Du** **10/01/2024 au** **27/02/2024** | 3 | 3 PGES élaborés de manière participative | 0. Atteint | Le défi reste le suivi de la mise en œuvre au niveau des villages, la cible des 30 PGES ayant été atteint comme prévu dans le programme |
| 5.2. Mécanisme de gestion des plainte opérationnel | 5.2 | **Du** **10/01/2024 au** **31/12/2024** |  | MGP opérationelle | 0. Atteint | Résolution des plaintes en cours de traitement, et renforcement du mécanisme par la mise en place des comités de gestion des plaintes |
| 5.3. Elaboration du plan d’action genre | 5.3 | **Du** **15/07/2024 au** **31/12/2024** | Participation et suivi des activités genre | Les actions sont intégrées dans les formations au niveau des villages. | 1. Partiellement atteint | Un atelier de diagnostic genre et amélioration du Plan est planifié au premier trimestre 2025 pour avoir un plan d’action actualisé sur le genre pour un REDD+ durable |
| ***Produit 6.1***  L’enquête de base et de suivi sont menées, y compris sur les aspects socio-économiques. | 5.1 | **Du** **15/05/2024 au** **31/12/2024** | 1 unité | 1 | 1. Partiellement atteint | Une enquête réalisée dans 96 villages non participants, le défis reste l |

# Résultats du Projet

## 5.1 Contributions aux impacts du cadre de résultats de CAFI

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Effets CAFI** | | | | | | |
| Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l’augmentation de la sécurité alimentaire | Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées | Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d’un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts | Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale | i)Les décisions d’aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier  ii) la sécurisation foncière n’incite pas à la conversion par des individus ou des communautés | La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties | Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt |
| h | h | h | ☐ | h | ☐ | h |

5.1.1 Matrice de bénéficiaires

**Tableau 5 : Matrice des bénéficiaires par effet CAFI**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Effet** | **Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet** | **Description et intensité du soutien** | **Nombre de bénéficiaires indirects** | **Description et intensité du soutien** | **Commentaires** |
| Aménagement du territoire | Il n'est pas nécessaire de clarifier les bénéficiaires directs concernant les composantes de l'aménagement du territoire comme le PSAT selon le concept de définition partagé du côté de CAFI | Faible  - Appui en matériels aratoires (machettes, bèches, houe, râteau, arrosoir  - Appui en intrants (semences ou plantules de cultures vivrières, agrumes, palmier à huile, acacia, safoutier, avocatiers, etc.)  -Paiement de PSE (près de 275 USD/ha)  - Sensibilisation sur les pratiques durables | 14319 ménages direct dont 54% des femmes 46% des hommes | * Intensité moyenne * - Zonage du terroir villageois et affectation de terres; * - Protection de lambeaux forestiers et des forêts intacts * - Sensibilisation sur les pratiques durables * - * Haute | Dans le cadre de la mise en œuvre du PSAT, l’activité agroforestière est mise en œuvre avec un appui au niveau des ménages |
|  | Organisation des ateliers sur le processus de l’AT (Guides, politique nationale AT et loi) | -60 agents de services techniques |  |  |
| Energie | La valeur correspond au nombre des bénéficiaires brut pour l’agroforesterie |  | 17678, dont 8141 hommes et 9537 femmes | Intensité moyenne15 CLD formés sur le système de charbonnage durable  Dépliant de vulgarisation produit | Bénéficiaires directs de l’agroforesterie pour le bois Energie dont 2657 ha d’acacia  15 CLD formés sur le système de charbonnage durable |
| Agriculture | 22621 ménages direct dont 52% des femmes 48% des hommes | Faible  - Appui en matériels aratoires (machettes, bèches, houe, râteau, arrosoir  - Appui en intrants (semences ou plantules de cultures vivrières, agrumes, palmier à huile, acacia, safoutier, avocatiers, etc.)  -Paiement de PSE (près de 275 USD/ha)  - Sensibilisation sur les pratiques durables | 135726 bénéficiaires indirect | faible | les communautés bénéficie des matériels et des semences, et de PSE pour l’agroforesterie |
| Forêts | Il n'est pas nécessaire de clarifier les bénéficiaires directs concernant les composantes de l'aménagement du territoire comme le PSAT selon le concept de définition partagé du côté de CAFI | - Intensité Moyenne  - 29875 ha des forêts dont la gouvernance est améliorée par la mise en défens à travers l’élaboration des PSAT | 14319 ménages personnes (hommes : 47%, femmes : 53%) |  | Les communautés vivant à proximité des lambeaux forestiers et les parties prenantes bénéficie indirectement de planification à une gouvernance ameliorée |
| Foncier | 22621 ménages | -  . | 135726 personnes qui jouissent indirectement de la sécurisation foncière des sites agroforestiers | Intensité Faible  Paiement de droits coutumiers pour la mise à disposition des terres aux membres de CLD dans le cadre des activités agroforestières | Bénéficiaires de l’agroforesterie ont obtenue la convention de mise à disposition des terres pour les activités agricoles, |
|  |  | 30 Agents de services techniques au niveau provincial et Membres du Gouvernement provincial (93% hommes et 7% femmes) | Intensité : Moyenne | Organisation des ateliers de partage de connaissances sur le processus de la réforme foncière |
| Mines et infrastructures | - | - | - | - | - |
| Démographie | - | - | - | - | - |
| Gouvernance | -84 |  | 184 agents (177 hommes et 7 femmes) | Renforcement des capacités et participation aux groupes de travail | La représentativité des femmes reste faible en raison de de leurs faible participation dans les services techniques de la province |
| **Nombre total** | - | - | - | - | - |

## 5.2 Contributions du projet à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention

*La matrice simplifiée ci-dessous permet de renseigner la contribution du projet aux différents Jalons.*

***Tableau 7****:*  ***Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du jalon dans la LOI*[[19]](#footnote-19)*** | **Descriptif du Jalon** | **Progrès accomplis lors de la période de rapportage** | **Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet** | **Commentaires** |
| **1** | **Aménagement du territoire :**  Objectif 5.  Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique d’aménagement du territoire organisant et optimisant l’utilisation des terres et des ressources forestières par les divers secteurs de l’économie nationale dans le respect des droits reconnus par le système légal de la RDC, afin d’en réduire l’impact sur les forêts, de réduire les conflits et d’assurer le développement durable au niveau national et local | * Le processus d’élaboration du plan provincial d’aménagement du territoire et plan local d’AT été amorcé avec le cabinet consultant * 15 PSAT sont validés au niveau des communautés * Délimitation des 15 nouveaux terroirs pour l’élaboration des PSAT | * Diagnostic participatif pour le PPAT et un PLAT pilote * Élaboration d’un guide méthodologique pour l’élaboration d’un PSAT de niveau villageois en tenant compte des ressources naturelles et forestières, du régime de propriété foncière, des besoins d’utilisation des ressources naturelles et des droits des villageois. * Élaboration des PSAT dans les villages (77 PSAT validés) | Le cabinet consultant a amorcé le diagnostic participatif avec les parties prenantes provinciales |
| **2** | **Foncier rural**  Objectif 6.  Elaborer et mettre en œuvre de manière participative et transparente une politique foncière équitable ‐ y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables, les communautés locales et les peuples autochtones‐ et susceptible d’assurer une gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers, en vue de limiter la conversion des terres forestières | Préparation des tdrs pour optimaliser la sécurisation des plantations agroforestière | * 326 conventions signé en faveur des CLD * Sur la base du résultat de l’identification précise des usufruitiers des terres (concessions) sur les sites d’activités agroforestières, le projet a élaboré un modèle de la convention entre le Chef de terre et le CLD (Comité Local de Développement). | Les CLD signent parfois plusieurs conventions en raison des plusieurs usufruitiers (ayant droit foncier) et selon les saisons culturales.  Les shéma de sécurisation adopté tarde à être mise en œuvre à la suite des conflits de Maï Ndombe, une note de partage des bénéfices est élaborée en vue de garantir les droits de chaque partie prenante et légaliser les conventions |
| **3** | **Gouvernance :**  Objectif 8.  Promouvoir l’alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+ ; assurer la transparence et la consolidation de l’information ainsi que l’application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+ | * publication du rapport annuel 2023, et annonce du rapport semestriel 2024 * Tenue de mission de suivi par le COPIL 8 * Participation des services techniques provinciaux au PIREDD (pour le suivi des activités des villages ou concessions, la sensibilisation par radio, le processus de validation des PSAT, etc.) * Mise en opération du MGP (mécanisme de gestion de plaintes) * Renforcement des capacités des agents provinciaux sur la gouvernance RDD+ * Elaboration de 3 PGES * 1 CLD Mise en place au niveau du secteur de Gungu | * [Un mémorandum d’entente a été signé entre le gouvernement provincial et la JICA. Les personnes concernées de l’administration provinciale participent au projet sur cette base.](https://drive.google.com/file/d/1zRW-dSxoutUk0IEIHDTAdVsgR7atQlIZ/view?usp=drive_link) * Annonce des 3 rapports annuels et 4 rapports semestriels (2020, 2021, 2022 , 2023, et rapport enfin celui 2024) * Un groupe de travail multisectoriel provincial a été créé, et une série d’ateliers participatifs a été lancée. * Tenue de mission de suivi par le COPIL deux fois par an * Participation des services techniques provinciaux au PIREDD (pour le suivi des activités des villages ou concessions, la promotion dans la sélection des villages et concessions cibles, pour l’enquête de référence, la sensibilisation par radio, la validation des PSAT, etc.) * Le PIREDD Kwilu a mis en opération le MGP (mécanisme de gestion de plaintes). * [Validation du manuel des bonnes pratiques dans l’exploitation forestière artisanale](https://drive.google.com/file/d/16b8eHw0ppbyae6LWMoBqXETyRJb7VbaI/view?usp=drive_link) * Mise en place du CLD secteur |  |
| **4** | **Agriculture :**  Objectif 1.  Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique agricole contribuant au développement rural et à la sécurité alimentaire nationale tout en limitant l’impact actuel et à venir sur les forêts | Le Projet a poursuivi la mise en place des plantations de la saison 2023 et de la saison 2024, et la validation 482 ha | * Le Projet, de novembre 2019 en juin 2024, a introduit l’agroforesterie sur 3382 hectares de villages et 1324 hectares de concessions en tant que forme d’agriculture durable. * Des notes techniques sur les principaux produits agricoles ont été élaborées en vue de leur utilisation dans l’encadrement des paysans. | Les ressources naturelles, telles que les forêts à protéger, les terres à utiliser pour l’agroforesterie et l’agriculture, sont affectées de façon planifiée, visant une agriculture durable |

# Communication et promotion

## 6.1 Illustration spécifique

La restauration du couvert végétale arboré par la mise en place des plantations agroforestière dans le cadre du PIREDD Kwilu, constitue un élément de progrès réalisé par le projet car les avantages y afférente sont prospectable au niveau des communautés, d’une part, les nouvelles techniques d’agroforesterie sont promues dans la zone d’intervention. D’autres part la promotion des cultures pérenne dont une mise en place cumulée de 867 ha des palmiers à huile ont entrainé un renforcement des capacités des producteurs locaux et des CLD à la préparation et la tenue des pépinières.

En ce qui concerne la valorisation des plantation mise en place par les activités génératrice des revenu favorisant la durabilité, le renforcement des capacités en apiculture et appui avec les matériels picole a été réalisé dans 8 villages à la grande satisfaction des bénéficiaires : par ailleurs ces mêmes villages ont bénéficié de la formation sur la fabrication des charbons fabriqués à l’aide des biochars et des carbonisateurs mobiles comme matériels pour leurs usages.

Dans le cadre de la gouvernance, la mise en place des CLD comme cadre multi acteurs et inclusif a été un succès au cours de l’année 2024, un arrêté provincial publié qui règle la question juridique des CLD mise en place au niveau des villages tout en assurant la participation intégrée des acteurs locaux.

Dans le cadre de la protection de l’environnement, avec un appui financier de la JICA, un inventaire de la biodiversité a été initié avec des enquêtes sur terrain et la mise en place des caméra trappe pour identifier les ressources en faune, dont le premier résultat est disponible entrainant une adhésion dans la conservation de certaines zones

Les images dans les liens ci-après atteste de la mise en œuvre de l’agroforesterie, le changement du couvert végétal et la gestion des pépinières

1. Images des plantations agroforestières

<https://drive.google.com/drive/folders/160u1g7Ng-3jgMESKz1JI0Ujz_yjFWhLO?usp=drive_link>

Outre le changement du couvert végétal, la promotion des cultures pérenne avec palmier à huile et autre arbres fruitiers font partie également des résultats majeurs.

1. [Images des activités apicoles dans les plantations agroforestières](https://drive.google.com/drive/folders/1-HpH5bLVS5Bhe1eMuDmIayMIMAjl01j9?usp=drive_link)
2. [fabrication des charbons à l’aide des Biochars](https://drive.google.com/drive/folders/1RNSiHdJreKTUthgCS4hoKsmQN_vRhGjY?usp=drive_link)
3. [inventaire de la biodiversité](https://drive.google.com/drive/folders/1YVsdOkcuM01ENBV_FlFjhoIeOzlFZh4D?usp=drive_link)

## 6.2 Stratégie et plan de communication

La stratégie de communication adopté par le programme PIREDD Kwilu, est liée aux objectifs globaux du projet, celui de sensibiliser, informer et mobiliser les parties prenantes pour promouvoir la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts et encourager la participation aux initiatives d’agroforesterie et de préservation des forêts ; (b) ciblé le publics, et pour le Kwilu, il s’agit notamment des Communautés locales, la société civile, les autorités politiques du niveau locales au niveau provincial, les services techniques provinciaux le  ; (c) La préparation des messages clés, notamment sur la structuration paysanne, l’importance sur la forêt etc… (d) les canaux de communication, et à travers les efforts suivants, le programme promeut de communiquer au public.

Partant de cette stratégie, les activités régulièrement réalisés sont rapportées à travers les rapports semestriel et annuel. Par ailleurs, dans l’adoptions des stratégies opérationnelles, les parties prenantes au niveau provincial sont régulièrement impliquées. La sensibilisation des populations est réalisée à travers des assemblées général villageois et une communication dans les radios communautaires. 50 émissions réalisées au cours de la période de rapportage ont porté essentiellement sur les thèmes liés à : Appropriation des activités REDD, la mise en œuvre de l’agroforesterie, la planification à travers l’élaboration des PSAT, la protection des investissements agroforestier par l’entretien des coupes feu. Plusieurs médias ont rapporté les activités réalisées.

1. Site Web de la JICA

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/index.html>

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/outline/index.html>

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/index.html>

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/index.html>

<https://www.jica.go.jp/french/overseas/drc/activities/1556272_18670.html>

[[COP Special 2] Protecting the Earth through Sustainable Forest Management: DRC Forest Conservation Project ｜ News & Media - JICA](https://www.jica.go.jp/english/information/topics/2023/20231122_01.html)

[[CCNUCC COP Spécial 2] Protéger la Terre par la gestion durable des forêts : Projet de conservation des forêts en RDC ｜ Actualités - JICA](https://www.jica.go.jp/french/information/topics/2023/20231122_01.html)

[Colloque public Protégeons les poumons de la Terre ｜Youtube](https://www.youtube.com/watch?v=FB2zMr8L678)

1. Organisation du 8ème COPIL du Projet le 25 Avril 2024

<https://yabisonews.cd/kwilu-reduction-des-emissions-dues-a-la-degradation-et-la-deforestation-le-budget-annuel-2024-chiffre-a-plus-4-millions-usd-valide/>

<https://www.une.cd/kwilu-le-plan-de-travail-budgetaire-annuel-2024-avec-addendum-du-pirred-valide-a-bandundu>

<https://drive.google.com/drive/folders/1bCGEJNCscQVsqjzXznf_c8sWt1bhybcP?usp=sharing>

<https://x.com/environews_rdc/status/1787226837950599613?t=ZEuJrympQ4htYDDdxEKdxw&s=08>

1. Sensibilisation et Renforcement des capacités des parties prenantes pour la pérennisation des activités du projet, mise en place du CLD secteur en Mai 2024

<https://x.com/acprdcongo/status/1794054265981239381?t=Wt646VYDvehOvkpk7uQwow&s=08>

<https://drive.google.com/drive/folders/1OMBI1X6gH0zdAKmSUXtTdeuEegJ5W1vq?usp=sharing>

1. Organisation des événements
   1. Organisation d'un événement sur le thème de la participation des femmes au PIREDD Kwilu à la date de la journée mondiale de la femme (8 mars 2021, 2022 et 2023)

<https://www.jica.go.jp/Resource/project/french/drc/006/news/general/210308.html>

<https://www.jica.go.jp/Resource/project/french/drc/006/news/general/220308.html>

<https://twitter.com/JicaRdc/status/1503370745501601792>

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/230308.html>

* 1. Plantation d'arbres à l'occasion du Jour de la Terre (22 avril 2021 et 2023)

<https://www.jica.go.jp/Resource/project/french/drc/006/news/general/210422.html>

<https://www.jica.go.jp/Resource/project/french/drc/006/news/general/230422.html>

1. Mesure pour la visibilité

* Installation des panneaux métalliques du projet dans les villages participants (en 2021, installés dans 52 villages/concessions qui ont participé en 2019. 86 panneaux étaient installés également dans les villages/concessions qui ont participé en 2020).
* Porter des polos pour améliorer la conscience de participation au PIREDD Kwilu des services techniques de l'Etat et aussi pour améliorera la visibilité du projet.

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/210401.html>

* L’organisation des évènements environnementaux avec la participation médiatique a contribué à la visibilité du projet
* Conformément aux recommandations du COPIL, des autocollants du PIREDD Kwilu ont été apposés sur les véhicules du projet.

Le projet envisage également d'intensifier les activités le long de la route nationale 1 et d'installer une signalisation pour accroître la visibilité des activités.

**Tableau 8 : Projet de communication**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom du projet de communication** | **Sensibilisation sur des sujets liés aux concepts et à l'importance du PIREDD** | | | | | |
| **Date de début du projet de communication** |  | | **Date de fin du projet de communication** | |  | |
|  | | | | | | |
| **Objectifs du projet de communication (comment ce projet de communication s’insère-t-il dans les objectifs et la stratégie globale ?) :** | |  | | | | |
| **Audience** | | **Résultat en termes de communication (y compris en termes de communication pour le changement social et comportemental)** | | **Lien aux outils de communication (Par exemple : publications, ateliers, spots radio, pages web)** | | |
| Grand public, auditeurs des radios locales | | * Valorisation des ressources naturelles, afin de réduire la déforestation * Jachère améliorée * Elaboration des PSAT, intérêt et modalité * Les activités du PIREDD, et sources de financement | | <https://drive.google.com/drive/folders/1dJtoFfwVUITWkCjfLa4i_9JQEn32PPns?usp=drive_link> | | |
| Cadre de concertation provinciale à l'occasion du 8ème COPIL et 9ème COPIL | | * réalisation des activités de 2024 * PTBA 2024 * Rapport d’activité du premier semestre 2024 et 2024 | | https://drive.google.com/drive/folders/1OMBI1X6gH0zdAKmSUXtTdeuEegJ5W1vq?usp=sharing | | |
| Parties prenantes locales du territoire de Gungu, et Idiofa | | * Changements climatiques * Agroforesterie * La structuration des communautés   outils d'aménagement du territoire   * La Biodiversité et l’éco tourisme, restitution des rapports d’inventaire de la biodiversité | | Ateliers | | https://drive.google.com/file/d/1ooi647aG0gcE7YaOvLAuHI2Bqjc41CIf/view?usp=drive\_link  <https://x.com/acprdcongo/status/1794054265981239381?t=Wt646VYDvehOvkpk7uQwow&s=08> |
| Communauté locale de Lukamba, Lozo; Yasa | | * PSAT et son interêt dans la gestion des ressources naturelles * Changement climatique et pratique d’agroforesterie * La structuration des communautés | | atelier | | <https://drive.google.com/drive/folders/1RbmYWncrOS8GV6ew61nDWmo0KJJQxCA-?usp=drive_link> |

# Exécution financière

## 7.1 Décaissements

1. . Taux de décaissements du projet

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1iAX-p2lAQe-FyQz4z5tEtXp91XVjEP1z/edit?gid=1826385034#gid=1826385034>

**Tableau 9 Taux de décaissements du Programme**











1. Tableau 8.2

Téléchargez et complétez le canevas de tableau 8.2 (<https://docs.google.com/spreadsheets/d/14UFk95Zrez4EcIO3hK7qO83mGZbwOzA_/edit?gid=1826262638#gid=1826262638>) et transmettez-le en même temps que ce rapport. **Le présent rapport sera considéré incomplet sans ce document.**

Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNSDG est envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, avec une copie électronique au Secrétariat de CAFI.

**Note importante** : le total des montants décaissées par effet et produit (plus couts) de l’onglet 1 doit correspondre au total des montants décaissés par catégorie UNDG transmis par les services financiers au MPTF via le système UNEX.

1. Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

***Tableau 10 Cout efficacité : Tableau des progrès et dépenses par effets et par produits***

| **Résultats** | Progrès actuel de l'indicateur*[[20]](#footnote-20)* | Dépenses cumulatives en US $ | **Commentaires** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Effet 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD** |  | 2 019 089 |  |
| Produit 1.1. Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé | 1 | 8 687 |  |
| Produit 1.2. Développement des plans d'aménagement du territoire | 0 | 0 | En cours d’élaboration, les dépenses liées au cabinet consultant ont été déboursé pour la première phase |
| 1.2.1 et 2. Elaboration d’un plan provincial d‘aménagement du territoire (PPAT/PLAT) | 0 | 52 330 | En cours d’élaboration, les dépenses liées au cabinet consultant ont été déboursé pour la première phase |
| Produit 1.3. Les CLD (comités de développement communautaire) sont créés ou réactivés par la préparation des PLAT. | *3* | 18 424 | Renforcement des capcittés sur la structuration inclusive au niveau des territoire de Gungu et Bulungu, et l’installation du CLD du secteur de Gungu |
| Produit 1.4. Structure provinciale pour faire le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ et l’incorporer au SNSF est établie | 167 | 25 944 | L’indicateur est « Nombre de techniciens affectés », et à présent 100 agents ont été affectés contre l’objectif de 60 agents à affectés. Cela dû à la participation des services techniques des secteurs. Ces dépenses sont incluses dans les Produits 1.1. et 1.5. |
| Produit 1.5. Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ est effectué | 160 | 1 912 604 | Le renforcement des capacités se déroule comme prévu : cinq années se sont écoulées et le taux de réalisation est généralement de 280 %. Le taux d'exécution du budget est plus élevé en raison de la mise en œuvre de groupes de travail et des missions de suivi pour le renforcement des capacités des ST provinciaux de manière plus renforcée que prévu à l'origine. 30 Motos DT 125cc, 30 ordinateurs portables, 30 GPS Garmin, 30 Décamètres ont été acquis pour les services techniques. |
| Produit 1.6. Guide technique de modèle des activités REDD+ Kwilu est établi | 50 | 1 100 | Le progrès est consécutive à la préparation des différents guides des procédures pour chaque thème, le coût y afférant n’est pas pris en compte car faisant partie des rémunération individuelles des consultants responsables des thématiques concernées |
| **Effet 2 : L’agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l’Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans** |  | 6 675 318 |  |
| Produit 2.1. Reboisement pour l’agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les concessions / fermiers | 1324 | 420 084 | La cible modifiée étant inférieur à la réalisation.  les dépenses pour l’acquisition des semences de la saison 2023 déboursée au cours de la période |
| Produit 2.2. Les concessionnaires créent des mises en défens d’au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières | 110 | 63 729 | Les coûts d'entretien des pares-feux sont alloués annuellement à l'avenir. Ils sont payés actuellement après chaque saison sèche |
| Produit 2.3. Reboisement pour l’agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les paysans | 3382 | 1 125 133 | reboisement de 147ha de la saison 2023 et 2024, la mise en œuvre de la saison 2024 étant en cours de validation |
| Produit 2.4. Les paysans de 250 villages mettent en défens leurs plantations agro forestières | 274 | 149 198 | Les coûts d'entretien des pares-feux seront alloués annuellement à l'avenir. |
| Produit 2.5 Soutien technique pour la mise en œuvre de l'agroforesterie | *-* | 1 924 527 | Le soutien technique se déroule par l’accompagnement des techniciens et l’appui en intrant agricole ; le taux de réalisation est en général de 80 %. |
| Produit 2.6 Approvisionnement des matériels pour l'agroforesterie | *-* | 2 992 647 | l’approvisionnements des matériels a été réalisé |
| **Effet 3 : Protection de l’environnement des terroirs à travers l’implication des villageois** |  | 1 269 060 |  |
| Produit 3.1. Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées | 273 | 68 767 | A ce jour, les 45 CLD ont été redynamisées à travers des activités de la saison 2023 et 2024, au total 273 CLD sont redynamisé. Certains CLD participent à plus d’une saison culturale |
| Produit 3.2. Les plans simples d‘aménagement du territoire (PSAT) sont élaborés | ~~77~~74 | 897 556 | Jusqu'à présent, des PSAT qui incluent la protection des lambeaux forestiers ont été préparés. A la fin de décembre 2023, outre 77 PSAT validés en 2022, 85 PSAT dont les cartes participatives sont validées, avec environ, 18460 ha sont affectés pour la mise en défens, nécessitant un accompagnement pour le suivi de la mise en œuvre.  Pour ce qui est de la protection des lambeaux forestiers, il est prévu d’organiser des ateliers visant les populations à poser des pancartes, panneaux, etc. sur les sites. |
| Produit 3.3. 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux | 29875ha | 117 893 | A travers les PSAT de 147 villages dont 77 validés et 85 dont les cartes sont validées, environ 29000 ha des forêts sont protégé, ce pendant il n’est pas prévus des activités de suivi et mise en œuvre et des contrats |
| Produit 3.4.1  règles de production de charbon de bois sont vulgarisées et pratiquées au niveau de villages où la production de charbon de bois est pratiquée | 30 |  | Fabrication des carbonisateurs et vulgarisation des pratiques de production de charbon de bois |
| Produit 3.4.2 Contrat de charbonnage responsable est signé avec l'accord des villageois. | 1 | 9 763 | Les GT des services techniques concernés pour cette activité sont mis en œuvre, et cette dépense est incluse dans le renforcement des capacités des services techniques.  15 CLD ont participé aux atelier de renforcement des capacités et.1 contrat a été signé.  Le progrès est calculé sur base de l’initiale dont la révision est requise |
| Produit 3.5. Des activités pour améliorer la durabilité de l'agroforesterie introduites dans le projet sont mises en œuvre. | 8 | 175 081 | Le coût d’entretien d’agroforesterie est pris en compte , les activités apicoles |
| **Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)** |  | 93 498 |  |
| Produit 4.1. Les radios communautaires diffusent au moins une heure d’émissions de sensibilisation par semaine | 1146 | 47 081 | 1146 émissions radiodiffusées pour une prévision de 1200 émissions |
| Produit 4.2. Affiches et panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales |  | 46 417 | 500 panneaux de communication et 500 pancartes métalliques sont prévus d’être installés. Parmi ceux-ci, 565 panneaux de communication et 138 pancartes métalliques ont déjà été installés en 2021. L’acquisition des 248 panneaux pour la saison 2021 a été faite en décembre et en cours de mise en place |
| 4.2.1. Pose des panneaux (Affiches) de communication | *1308* | 7 763 |
| 4.2.2. Pose des pancartes métalliques de pour visibilité | *386* | 38 654 |
| **Effet 5 : Mesures de sauvegarde (mesures pour le PGES, MGP, genre, sécurisation foncière, etc.)** |  | 346 649 |  |
| Produit 5.1. La gestion environnementale et sociale (y compris ateliers CLIP, PGES) est mise en œuvre | *30* | 167 954 | 30 PGES simplifié ont été élaboré au sein des ateliers participatifs au niveau des villages |
| Produit 5.2. Mise en place d’opérationnel de MGP | *1* | 124 470 | Les missions de traitement des plaintes sont régulièrement organisé |
| Produit 5.3. Plan d’action genre et collaboration avec PROMIS | *1* | 54 225 |  |
| **Effet 6 : Suivi** |  | 155 762 |  |
| Produit 6.1 Mise en œuvre des enquêtes | 1 | 155 762 | Plusieurs enquêtes ont été organisé en vue d’évaluer l’impact du projet sur les revenus des ménages, 5 des saisons culturales mise en œuvre on fait l’objet des enquêtes |

1. Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

***Tableau 11 Répartition des coûts du programme***

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| PILIER | BUDGET DANS LE PRODOC (USD) | | DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE (USD) | | DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET (USD) | |
| CAFI\* | JICA\*\* | CAFI | JICA | CAFI | JICA |
| Aménagement du Territoire | 787 300 | 532 080 | 100 524 | 0 | 100 524 | 424 238 |
| Foncier | - | - | - | - | - | - |
| Agriculture | 3 353 327 | 2 163 079 | 818 005 | 11 400 | 3 114 476 | 2 694 319 |
| Forêt | 589 500 | 588 170 | 97 712 | 48 436 | 97 712 | 472 674 |
| Energie | 1 346 600 | 55 625 | 263 842 | 12 631 | 928 589 | 22 394 |
| Mines et Hydrocarbures | - | - | - | - | - | - |
| Démographie | - | - | - | - | - | - |
| Gouvernance | 1 606 787 | 2 635 852 | 506 891 | 72 880 | 965 752 | 2 142 182 |

\* Le budget dans le PRODOC de CAFI dans le tableau ci-dessus comprend le budget avec addendum.

\*\* Le budget dans le PRODOC de la JICA dans le tableau ci-dessus comprend les premier et deuxième budgets additionnels et le budget supplémentaire.

.

## 7.2 Contrats

*Lister les entités lesquelles des contrats (approvisionnements) ou des accords (partenariats) de plus de 100,000 dollars ont été signés, indiquer la thématique, la responsabilité et le budget assigné à chacune d’elle. Si vos procédures le permettent, joindre une copie du contrat (qui ne sera pas rendue publique).*

***Tableau 12 suivi des contrats***

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du Contrat** | **Intitulé et thématique** | **Type** | **Sous type (voir liste ci-dessous)** | **Montant du contrat** | **Date signature contrat et renouvellement** | **Date début des activités** | **Date fin Contrat** | **Délai Exécution Prévu** | **Commentaires** |
| 1-1 | PLE  GROUPEMENT AMAR\* et CAFEN\*\*  Partenariat  pour la mise en œuvre des activités PIREDD/Kwilu | ONG | ONG nationale | 412.000$ | 13 nov. 2019 | 13 nov. 2019 | 30 juin 2020 | 70 mois  (Jusqu’au 30 juin 2025) | * Contrat avec l’ONG rémunérant 6 techniciens à raison de $1500/mois/technicien |
| 1-2 | 418.262$ | 01 juil 2020 | 01 juil 2020 | 30 juin 2021 | * Avec ce nouveau contrat il ya un élargissement du nombre de techniciens de 6 à 14 techniciens (2 chefs d'équipe, 6 animateurs et 6 agronomes). |
| 1-3 | 310.262$ | 01 juil 2021 | 01 juil 2021 | 30 juin 2022 | * Idem |
| 1-4 | 155.130$ | 01 juil 2022 | 01 juil 2022 | 31 déc 2022 | * Idem |
| 1-5 | 126.848$ | 01 Jan 2023 | 01 Jan 2023 | 30 juin 2023 | * Personnel technique sera réduit à 12 techniciens dont 2 chefs d’équipe |
| 1-6 | 21.100$ | 13 nov 2023[[21]](#footnote-21) | 13 nov 2023 | 12 jan 2024 | * Dans le but de favoriser l’appropriation du projet par les bénéficiaires et d’assurer la pérennité des activités, le nombre de techniciens sera réduit de 12 à 5, accompagné d’un renforcement des capacités des services techniques provinciaux. |
| 1-7 | 52.315$ | 12 jan 2024(1er amendement du contrat du 13 nov. 2023) | 13 jan 2024 | 12 juin 2024 | * Idem |
| 1-8 | 34.005$ | 12 juin 2024 (2e amendement du contrat du 13 nov. 2023[[22]](#footnote-22)) | 13 juin 2024 | 12 août 2024 | * Idem |
| 1-9 | 49.980$ | 13 août 2024 | 13 août 2024 | 12 avril 2025 | -Pour la période allant du mois d’août 2024 au mois de janvier 2025, le personnel technique sera réduit de 5 à 3 techniciens (1 agronome, 1 animateur (-trice) et 1 chef d’équipe).  -Pour la période allant du mois de janvier au mois d’avril 2025, le personnel technique comprendra en tout et pour tout 2 techniciens (deux agronomes) |
| 2-1 | PLE  AIPD\*\*\*  Partenariat  pour la mise en œuvre des activités PIREDD/Kwilu | ONG | ONG nationale | 412.000$ | 13 nov. 2019 | 13 nov. 2019 | 30 juin 2020 | 70 mois  (Jusqu’au 30 juin 2025) | * Contrat avec l’ONG rémunérant 6 techniciens à raison de $1500/mois/technicien |
| 2-2 | 410.000$ | 01 juil 2020 | 01 juil 2020 | 30 juin 2021 | * Avec ce nouveau contrat il ya un élargissement du nombre de techniciens de 6 à 12 techniciens (2 chefs d'équipe, 6 animateurs et 6 agronomes). |
| 2-3 | 302.400$ | 01 juil 2021 | 01 juil 2021 | 30 juin 2022 | * Idem |
| 2-4 | 153.317$ | 01 juil 2022 | 01 juil 2022 | 31 déc 2022 | * Idem |
| 2-5 | 120.318$ | 01 Jan 2023 | 01 Jan 2023 | 30 juin 2023 | * Personnel technique sera réduit à 12 techniciens dont 2 chefs d’équipe |
| 2-6 | 21.100$ | 13 nov 2023[[23]](#footnote-23) | 13 nov 2023 | 12 jan 2024 | * Dans le but de favoriser l’appropriation du projet par les bénéficiaires et d’assurer la pérennité des activités, le nombre de techniciens sera réduit de 12 à 5, accompagné d’un renforcement des capacités des services techniques provinciaux. |
| 2-7 | 51.800$ | 12 jan 2024(1er amendement du contrat du 13 nov. 2023) | 13 jan 2024 | 12 juin 2024ここで | * Idem |
| 2-8 | 33.670$ | 12 juin 2024 (2e amendement du contrat du 13 nov. 2023[[24]](#footnote-24)) | 13 juin 2024 | 12 août 2024 | * Idem |
| 2-9 | 49.720$ | 13 août 2024 | 13 août 2024 | 12 avril 2025 | -Pour la période allant du mois d’août 2024 au mois de janvier 2025, le personnel technique sera réduit de 5 à 3 techniciens (1 agronome, 1 animateur (-trice) et 1 chef d’équipe).  -Pour la période allant du mois de janvier au mois d’avril 2025, le personnel technique comprendra en tout et pour tout 2 techniciens (deux agronomes) |
| 3 | PLE AMAR\* |  |  | 99.810$ | 13 mai 2024 | 13 mai 2024 | 31 mars 2025 |  | * Ce contrat relatif à l’élaboration d’un PPAT et de cinq PLAT a été modifié à deux reprises : la première prolongeant la durée des services, et la seconde réduisant le nombre de PLAT de cinq à un, tout en soulignant l’importance de la qualité et en intégrant la biodiversité |
| 4 | PLE  CIAPAFED\*\*\*\* |  |  | 34.564$ | 30 août 2024 | 30 août 2024 | 31 mars 2025 |  |  |

\* AMAR : Action Massive Rural

\*\* CAFEN : Centre d’Autopromotion de la Femme et de l’Enfant

\*\*\* AIPD : Appui aux Initiatives Paysannes pour le Développement

\*\*\*\*CIAPAFED :

Sous-type

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ONG Nationale** | **Entité publique** | **Secteur privé** |
| AMAR | Administration publique nationale | Entreprise nationale |
| AIPD, CAFEN | Administration publique provinciale | Bureau d’étude |
| CIAPAFED | Université | Coopérative |
| Autre | Centre de recherche | Entreprise internationale |
|  | Conseil Agricole Rural de Gestion (CARG) | Autre |
|  | Autre |  |

A partir de juillet 2021, le contrat avec AMAR et AIPD était modifié pour renforcer les moyens humains en presque double en améliorant le mode d’évaluation de la performance qui consiste à payer après vérification des indices de référence des résultats d’activités, et faire progresser les activités des villages et concessions. En janvier 2023, tenant compte de l’appropriation du projet par le gouvernement provincial, les contrats avec les ONG ont été encore une fois de plus modifiés en réduisant les effectifs de moitié et en les remplaçant par les agents des services techniques provinciaux.

Il sied de signaler que lors de l’exécution des travaux relatifs à ce contrat, un accident de circulation impliquant un chauffeur du projet a lieu et les travaux sur le terrain ont été suspendus jusqu’au 23 avril 2024. Devant la difficulté de fournir les livrables à temps, Le deuxième amendement au contrat du 13 novembre 2023 a été pris, n’étendant que la période d’exécution des travaux jusqu’au 12 août 2024 et sans impact financier au contrat.

Le contrat avec AMAR a été signé pour la réalisation des activités de PPAT/PLAT au 13 mai 2024. Le montant de contrat est 99.810 USD et la durée de contrat est jusqu’au 5 août 2024. Suite aux contraintes opérationnelle et légales, un amendement a été convenu pour livrer au premier trimestre 2025.

Un contrat avec a été signé avec CIAPAFED pour les enquêtes d’état d’existence des animaux et plantes sur le terrain. cette enquête était ajoutée par le financement de fonds JICA depuis janvier 2024.

## 7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

Le montant des dépenses effectuées à l’année 2024 est de 2,558,222 dollars dont 2,442,778 USD de fonds CAFI et 115,443 USD de fonds JICA. Les dépenses cumulées du fonds CAFI à l’année 2024 étaient de 6,3 millions de dollars (70% soit le budget de 9 millions de dollars du fonds CAFI) et du fonds JICA étaient de 7,4 millions de dollars (87% soit le budget de 8,5 9 millions de dollars du fonds JICA)

Pour fonds CAFI, le taux de dépense cumulée sur l’ensemble des tranches reçues est d’environ 93% (tous les fonds reçus jusqu'à la 1 ère tranche de Addendum) ou 84% (Seul la 1 ère tranche de Addendum).

.

Les dépenses sont retardées en raison de la suspension des travaux sur le terrain causée à l’accident circulation impliquant un chauffeur du projet, mais elles seront normalisées et accélérées à partir du deuxième semestre 2024 par les activités qui seront réalisées.

Le marché supérieur à un million de dollars US n’est pas prévoit dans ce projet.

Concernant le domaine du genre, le montant du budget de la JICA est alloué 63.300 USD pour la réalisation de l’évènement lors de la journée internationale des femmes etc et les dépenses cumulatives sont effectuées 54,225 USD jusqu’à l’année 2024. Cependant, le projet contribue à l’autonomisation des femmes à travers les activités de la production des bois des charbons, de l’apiculture, de la fabrication de savon et les autres. Les activités liées à l’autonomisation des femmes seront continuées à partir du premier semestre 2025.

Il est indispensable pour le projet de recevoir le fonds de la deuxième tranche en février 2025 au plus tard sur la base du taux de décaissement et de l’engagement des dépenses pour la réalisation des activités sur terrain. Il y aurait un risque d’avoir l’influence pour la réalisation des activités sur le terrain si le décaissement n’est pas effectué comme demandé par la lettre.

## 7.4 Mobilisation de ressources

Le Budget originaire total prévu pour la mise en œuvre de ce projet pendant cinq ans, est de 7.388.894 Dollars US, dont 3.999.607 Dollars US au titre du financement CAFI et 3.389.287 Dollars US au titre du financement JICA. En ce qui concerne la contribution CAFI, le budget est divisé en deux portions : le financement sécurisé et le financement conditionnel. Il s’élève respectivement à 3.168.041 Dollars US et 831.159 Dollars US.

Le fonds CAFI est principalement attribué aux travaux locaux, tels que ceux d’agroforesterie, et il y a, en gros, une progression parallèle entre le taux de progression des activités agroforestières de 5000 ha et celui des dépenses du fonds CAFI.

La JICA a alloué un premier budget additionnel d'environ 4,2 millions d'USD pour (i) le renforcement des mesures de sauvegarde, (ii) le renforcement des capacités du gouvernement provincial pour la mise en œuvre du projet, (iii) la formulation des PPAT et PSAT et (iv) le renforcement de la capacité opérationnelle du projet.

Le budget d’addendum aurait dû être décaissé en septembre 2023, cependant dans le processus d’approbation, le programme a été informé par mail du Secrétariat du FONAREDD daté du 09 Novembre, de la signature par S.E. Monsieur le Ministre des Finances de la page de couverture de l’Addendum. Le décaissement du budget d’addendum était définitivement réalisé à partir de janvier 2024. De ce fait, pour éviter le risque de ne pas continuer les activités sur terrain, la JICA avait décidé d’allouer un deuxième budget additionnel d’environ 0,2 millions d’USD[[25]](#footnote-25) à la fin d’octobre 2023. Le deuxième budget additionnel a été réservé principalement pour les frais des personnels locaux en vue d’assurer la continuation des activités sur terrain.

Le gouvernement du Japon a décidé d’allouer le budget supplémentaire d’environ 0,8 million d’USD au projet en 2023. Le décaissement du budget supplémentaire était permis à partir de janvier 2024.

Le montant total de budget prévu atteint 17.530.207 USD, dont 8.999.601 USD au titre du financement CAFI et 8.530.606 USD au titre du financement JICA.

## 7.5 Audits

* Vérification périodique des dossiers de comptabilité menée par la JICA (3 fois par an).
* Mission de suivi de la mise en œuvre du projet par le siège de la JICA (juin-juillet 2022)

Une mission du siège de la JICA a visité le projet du 24 juin au 4 juillet et a tenu des réunions avec le secrétariat exécutif du CAFI, le FONAREDD, le ministère de l'environnement, le gouverneur de la province du Kwilu, le président du CCPF, d'autres donateurs et ONG (ambassade des Pays-Bas (représentant de la GIBE), FAO, GIZ, AFD, WCS). Elle a également visité les bureaux des ONG　des partenaires locaux, AMAR-CAFEN et AIPD, et s’est rendue sur les sites des projets, au village Mushi Pentane dans le territoire du Bagata, au village Bumba Puta dans le territoire du Bulungu et au village Camp Bulungu dans le territoire du Bulungu, pour échanger des points de vue.

* Cette mission a également visité le bureau du projet à Bandundu ville et le bureau de Kikwit pour vérifier l'état des opérations du projet (gestion du bureau, gestion des véhicules, gestion de la comptabilité, etc.) Juin -juillet 2022.
* La JICA a réalisé des audits en avril 2023.
* Le bureau de la JICA en RDC a vérifié l'état des opérations du projet au bureau du projet de Kikwit à la fin du mois d’août 2024.

## 7.6 Révisions budgétaires

Sur la base des recommandations de l’évaluation indépendante à mi-parcours du FONAREDD ainsi que de l'évaluation à mi-parcours de la JICA, le Programme a soumis un addendum avec augmentation des fonds CAFI et extension de la période du programme. Cet addendum a été [validé par le comité de pilotage du FONAREDD](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link). A l’issu de cet addendum certains indicateurs ont été modifié, et les activités ci-dessous impliquant des affectations budgétaires ont été prévu en vue de renforcer les résultats de REDD+ dans la province du Kwilu

1. L’extension des activités d’agroforesterie dans le territoire de Gungu et dans la zone d’haute efficacité de la visibilité ;
2. L’appropriation des activités par le Gouvernement provincial à travers l’amplification de la participation provinciale à la mise en œuvre et au suivi ;
3. L’élaboration d’un Plan Provincial d’Aménagement du Territoire (PPAT) et des Plans Locaux d’Aménagement du Territoire (PLAT) conformément au guide validé ;
4. L’élaboration à travers le processus de zonage participatif et/ou amélioration des plans simples d'aménagement du territoire (PSAT) en capitalisant le temp nécessaire :
5. L’opérationnalisation approfondie des mesures de sauvegarde (notamment la sécurisation foncière des plantations d’agroforesterie mises en place avec l’appui du PIREDD KWILU et l’opération du MGP) et les mesures relatives au genre：
6. La mise en œuvre du suivi de l’enquête de référence, et le renforcement des mesures de suivi des activités.

# Suivi évaluation et apprentissage du projet

*Instructions à ce point : Il s’agit, notamment de présenter le système de suivi et comment les organes de gouvernance du projet ont permis d’ajuster la stratégie de mise en œuvre du projet.*

1. Suivi ordinaire au sein de l’équipe d’exécution du projet

Un consultant a été affecté comme responsable du suivi MRV au PIREDD Kwilu, et il a effectué le suivi des activités des villages et concessions depuis novembre 2020. De plus, le chef du projet adjoint et les responsables de suivi des activités du village surveillent la performance de chaque technicien de l'ONG sous-traitée et la qualité de l'orientation et de l'animation auprès les villages, ainsi que l'état d'avancement et les problèmes des activités dans les villages et les concessions.

Afin de favoriser la durabilité du programme et d’encourager l’appropriation par le gouvernement provincial, un suivi par les techniciens des services techniques provinciaux a été lancé. Une formation a été donnée aux services techniques provinciaux en avril 2021 et mai, suivi du commencement du véritable de travail de suivi à partir de mai.

En outre, les paiements du PSE étaient effectués sur la base du suivi effectué par le responsable du suivi du projet et les agents des services techniques provinciaux, mais en raison de l'augmentation du nombre de villages et de concessions, à partir de mai 2022, la procédure de paiement a été modifiée pour être effectuée par des techniciens des ONG renforcées de ses structures afin d'accélérer les paiements.

Suite aux recommandations de la mission de vérification, le projet renforce le mécanisme de suivi impliquant les performances quantitatifs et qualitatifs de chaque indicateur de résultat.

1. Enquête de référence

En octobre 2021, le PIREDD Kwilu a démarré l’enquête de de référence avec laquelle l’état d’atteinte des effets et résultats escomptés du PIREDD Kwilu seront évalués.

Dans le PIREDD Kwilu, une étude d’état des lieux a été conçue pour obtenir les données d’état des lieux pour le suivi et l’évaluation de l’atteinte des réalisations et effets du projet, ainsi que pour collecter les informations d’évaluation des PAM. Un essai préalable a été effectué en août 2020, mais comme ce même mois le FONAREDD a tenu un « atelier pour l’harmonisation de l’étude socio-économique » et élaboré des modèles de Termes de Référence et de questionnaire d’étude d’état des lieux, ces modèles ont été utilisés pour réviser ceux du PIREDD Kwilu (voir le Document annexe 8 du rapport semestriel 2021).

L’exécution se fait avec des tablettes dans le PIREDD Kwilu, et le questionnaire a été programmé avec Kobo Toolbox.

Pour la mise en œuvre de l’enquête de référence, le PIREDD Kwilu mobilise les agents des services techniques provinciaux en considération de la pérennité du projet. Une formation a été réalisée aux agents des services techniques provinciaux du 4 au 7 octobre, puis la mise en œuvre à grande échelle a commencé. Pour les villages et les concessions qui ont commencé des activités à la saison A 2021, l'enquête sur terrain est terminée en janvier 2022. Cependant, la nécessité de rehausser la fiabilité des données du revenu agricole a été révélée. Il a été donc décidé de mener une étude complémentaire à partir de juillet 2022.

Après l'exécution de l'enquête complémentaire dans les villages de la saison 2021A, à partir d'octobre les enquêtes dans les villages des saisons 2019, 2020, 2021B et 2022A ont été réalisées. [Le rapport d’enquête fixe ainsi la base de référence.](https://drive.google.com/file/d/1b7fRT5ht8KpRg54vp_bc2YhpDlMbyAG1/view?usp=share_link)

<https://drive.google.com/drive/folders/1-7y3sGZP2WJKeIKjnrKga3O40V85iO3D>

Au cours de l’année 2024, l'enquête de base pour sittes 2023 et 2024 et les villages non participants à des fins de comparaison ont été complétés en 2024 et ceux accompagnés afin de dégager l’impact du programme.

1. Suivi par le COPIL provincial

En 2024, deux suivi du COPIL ont été mené.

1. Mission de suivi menée par le COPIL

Période : le 26 avril 2024 et 30 Novembre 2024

Description des visites : Au lendemain de la 8ème rencontre du COPIL, le suivi sur le terrain a été effectué par les membres du COPIL le résultat des missions est indiqué dans le communiqué final du COPIL. Outre cette mission, le secrétariat exécutif du FONAREDD par l’entremise du secrétaire exécutif national a à l’issu de l’organisation du 8ème COPIL un suivi des activités sur terrain.

A l’occasion du 9ème COPIL une mission de suivi a précédé la tenue du COPIL soit le 30 Novembre 2024.

1. Mission d’audit externe du programme : Non
2. Revue à mi-parcours de la JICA

Une revue à mi-parcours a été réalisée par la JICA entre le 20 novembre et le 21 décembre 2022. La revue à mi-parcours a évalué non seulement le PIREDD Kwilu, mais aussi les activités liées au SNSF mises en œuvre avec la Direction du Développement Durable (DDD) et la Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (DIAF) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable.

La revue à mi-parcours a été réalisée pour vérifier la réalisation des résultats selon la Matrice de Design du Projet (PDM) et pour évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la durabilité qui sont les six critères d'évaluation du DAC.

Un rapport sur les résultats de l'évaluation a été partagé en mars 2023, mais les résultats en général positifs. D'autre part, des recommandations pour des améliorations dès à présent ont été compilées. Les principales recommandations sont les suivantes.

* Prolongation de la durée du projet et demande de financement supplémentaire
* Améliorer la durabilité en renforçant la capacité des services techniques provinciaux
* Garantir la prise en compte et l'équité pour ceux qui sont empêchés de participer équitablement, comme les jeunes.
* Promouvoir les liens pour renforcer les chaînes de valeur alimentaires (création de la plateforme de conservation de la forêt de la Province du Kwilu).
* Nécessité de proposer un modèle à long terme pour l'utilisation des forêts établies d'acacia

1. Évaluation à mi-parcours du FONAREDD

Une évaluation à mi-parcours a été menée par les évaluateurs indépendants du FONAREDD de novembre à décembre 2022. Les résultats de l'évaluation ont été partagés à travers le Comité Technique du FONAREDD.

1. Mission de vérifications indépendantes de 2024

A la suite du décaissement des fonds liés à l’addendum au projet PIREDD, une mission de vérification indépendante a été organisé en octobre 2024, les résultats sont partagés à travers la résolution du comité de revu programme du FONAREDD du 18 décembre 2024.

## 8.1 Etat d’avancement du plan de suivi du projet

***Tableau 13 : Avancement du plan de suivi***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité de suivi et évaluation** | **Nombre prévu** | **Nombre réalisé** | **Date(s)** | **Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)** |
| COPIL de projet | 8 | 7 | 18-19/07/2019  06-07/02/2020  27-28/10/2020  21-22/04/2021  10-11/10/2021  17-18/05/2022  28-29/01/2023  25-26/04/2024  02-03/12/2024 | https://drive.google.com/drive/folders/159g5ziLnujOlEEs35M\_tayXY-l-ZMnUq?usp=drive\_link |
| Comité Technique de Gestion |  |  |  |  |
| Missions de suivi terrain  (en cumulatif) |  |  |  |  |
| Évaluation externe |  | 2 |  |  |
| Comité de pilotage Fonaredd | 2 | 2 | Janvier 2023  08/10/2023 | [liens des décisions](https://drive.google.com/drive/folders/1EnJGNKo-oNt3bXbaArqcqJUfe54-Ua0g?usp=drive_link) |
| Revue à mi-parcours de la JICA |  | 1 | 20/11/2022-21/12/2022 |  |

Outre les activités de suivi et évaluation du programme indiqué dans le tableau ci haut, le cadre de concertation provincial et du PAM a au cours d’un groupe de travail organisé en octobre 2022 procédé à la validation du [Manuel de bonne pratique d’exploitation forestière artisanale ;](https://drive.google.com/file/d/1HZDxrqVI3kZoxLNy8P2IZJu8_sUnIOHC/view?usp=share_link) et validé le modèle de contrat de charbonnage ainsi que le schéma de sécurisation des sites agroforestiers. Sur base du modèle de contrat de charbonnage, un contrat a été signé au cours du premier semestre 2023

## 8.2 Evaluations

***Tableau 14 : Evaluations***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nature de l’évaluation** | **Date** | **Conclusions majeures de l’évaluation** | **Réponse du management** | **Suivi mise en œuvre des actions à prendre** |
| **Evaluation à mi-parcours** | **05 Novembre 2022** | * **Nécessité d’un budget additionnel** * **Extension de la durée du projet ;** * **Amélioration de la communication avec les parties prenantes provinciales** * **Amélioration du processus d’élaboration des PSAT** | **Préparation d’un addendum au projet**  **La durée du projet étendu**  **Les disposition prise pour la tenue des réunions de concertations et une communication à travers le CPA 2**  **Une révision de la méthodologie a été effectué d** |  |
| **Vérification indépendante** | **30 octobre 2024** | * **Le décaissement de la dernière tranche des fonds est crucial et urgent afin d’accélérer l’atteinte globale des résultats.** * **Cependant, Il est recommandé à la coordination du projet de préparer et présenter un plan d'action pour la mise en application des recommandations stratégiques formulées par la présente mission indépendante.** | **Le projet prépare une note de stratégie opérationnelle pour l’atteinte des résultats principaux**  **Le projet préparent des ateliers sur la sécurisation foncière à l’occasion de la mise en place des comités locaux de développement au niveau des secteurs** |  |

## 8.3 Intégration des leçons apprises

Les leçons ci-dessous ont été tirées des activités réalisées jusqu’en décembre 2024.

* La mise en place des comités locaux de développement au niveau des secteurs revêt une importance capitale favorisant l'inclusivité, l’engagement communautaire et une sensibilisation préalable des CLD au niveau des villages. Les CLD réussissent mieux lorsqu'ils incluent toutes les parties prenantes locales, dont l’autorité locale, les secteurs privés, la société civile, les CLD des villages etc… La participation active des autorités locales et des autres groupes sociaux professionnel dès la mise en place du processus favorise leur appropriation et l'adhésion aux objectifs REDD+. Un exemple frappant est celui de la sensibilisation par les chefs des secteurs des populations locales à bien comprendre les enjeux, les objectifs et les bénéfices des activités REDD+ ce qui a conduit une adhésion et a motivé les communautés à une mise en terre accélérée des plantules d’acacia pour le territoire de Gungu, et dans le territoire de Bagata, la sensibilisation et les sanctions contre les personnes qui ont détruit des plantations. Il est donc important pour assurer la pérennisation des activités, de renforcer davantage ses structures à la base avec des appuis afin qu’ils jouent pleinement leurs rôles.
* L’établissement d’un PSAT devant passer par 8 étapes au niveau des villages et environ 10 jours au total minimum sont nécessaires si on inclut les autres travaux préparatoires, l’établissement des cartes en utilisant le GIS et l’établissement du plan suivant la méthodologie participative de zonage établie par le programme d’aménagement des terres. Ainsi, les travaux de 250 villages x 10 jours = 2500 hommes jours par les techniciens sont nécessaires pour l’établissement du PSAT au niveau de 250 villages. Pour le cas du PIREDD Kwilu, 208 jours sont nécessaires avec 12 animateurs (6 de plus par rapport au démarrage du Projet). Les animateurs réalisent aussi les services pour la promotion pour la sélection des villages / concessions et de redynamisation des CLD. Une structure appropriée capable pour faire face d’une manière pertinente étant nécessaire pour la mise en œuvre d’un programme par le processus participatif bien soigné, il sera nécessaire établir une structure appropriée tout en planifiant le budget et le calendrier adéquats lors de l’étape de la programmation.
* PSE source de motivation et de financement des activités de développement de communautés. Le problème de l’environnement concerne tout le monde (toute la communauté). Cependant la participation effectivement aux activités du PIRREDD KWILU est réalisée par une partie de la communauté d’un village. Ainsi la partie de la communauté qui participe aux activités du PIREDD trouve leur source de motivation en dehors de l’intérêt général, « le PSE ». Dans cette logique, le PSE devrait bénéficier uniquement à ceux qui participent aux activités du PIREDD. Dans la réalité, certaines communautés ont utilisé une partie de PSE pour développer certaines activités de développement de la communauté (activités d’intérêt général). Une leçon qui pourrait être capitalisée pour le développement des activités liées à la conservation de la nature ou protection de l’environnement. Le PSE devient donc impératif, mais son orientation dépend de circonstance, selon le type d’activité et la participation aux activités (participation individuelle ou communautaire). Le PSE peut bénéficier aux seuls participants lorsqu’il s’agit par exemple des activités d’agroforesterie et au développement des activités communautaires (construction des infrastructures communautaires par exemple) lorsqu’il s’agit par exemple des activités de conservation car c’est toute la communauté qui doit consentir le sacrifice.
* Afin d’assurer la durabilité de l’agroforesterie et de réaliser l’amélioration de moyens de vie et la conservation de forêts par l’agroforesterie, il faut augmenter le rendement des produits agricoles. Pour ce faire, il sera nécessaire d’introduire des cultures/variétés qui s’adaptent aux conditions naturelles telles que le sol, le climat, de renforcer le mécanisme permettant de fournir les semences / boutures dans la zone de production et de renforcer le système de vulgarisation des techniques culturales pour l’agriculture durable. Dans le cadre du PIREDD Kwilu, en collaboration avec les services compétents de la province, les institutions de recherche comme l’INERA, le SENASEM (Service National de Semences), les producteurs de semences, les parties prenantes locales, telles que les CARG, les ONG, s’efforcent d’établir un dispositif de renforcement agricole y compris le renforcement des organisations de producteurs.

8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

1. Modification des plans de développement au niveau des ETD en plan local d’aménagement du territoire

Dans la nécessité de s’arrimer au développement des politiques sectorielles notamment celle de l’aménagement du territoire, étant donné le changement acté lors de la réunion du 5ème COPIL tenue en avril 2021 du Plan d’action REDD+ en Plan provincial d’aménagement du territoire, il envisagé l’élaboration des Plans locaux d’aménagement du territoire au niveau des ETD. Le processus étant complexe impliquant plusieurs étapes et acteurs, il ne se fera que pour 5 ETDs choisis dans les 5 territoires de la province.

1. Possibilité de modification du calendrier

Il est à remarquer par ailleurs que le retard du processus de validation de l’addendum a donné lieu du retard de l’avancement des activités, ce qui pourrait affecter le calendrier de mise en œuvre des activités du projet.

1. Modification du cadre de concertation au niveau des secteurs

Initialement prévu la redynamisation des CARG pour soutenir la mise en œuvre des PSGRN, il s’avère nécessaire de mettre en place le cadre plus globalisant que sectorielle ; c’est dans ce contexte que la mise en place des Comités locaux de développement a été envisagé. Par ailleurs, dans le processus d’élaboration des plans locaux d’aménagement du territoire, les conseils locaux d’aménagement du territoire seront mis en place dans le cas où la loi serait promulguée.

(4) Révision du budget du programme

Comme mentionné dans d) du chapitre 8 Exécution financière, un financement supplémentaire de l’addendum a été accordé, il convient de signaler qu’outre le financement CAFI à hauteur de 5 millions de dollars US, la JICA augmenté un fond additionnel de 0.98 M. il convient de signaler que le fond additionnel de la JICA a été accordé pour soutenir les activité en lien avec le PAM en vue d’assurer le lien PIREDD Kwilu- SNSF et mener les activités d’inventaire de la biodiversité dans la zone de haute valeur de conservation, dans la réserve de Mangai.

# Thèmes transversaux

## 9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

En ce qui concerne l’autonomisation des femmes et activités alternatives de génération de revenue, le renforcement des capacités des CLD à l’apiculture, mais aussi la fabrication des savons à base d’huile des palmes par les femmes rurales, et la carbonisation durable par la fabrication des briquets a été organisé dans 8 villages avec une forte participation des femmes comme des hommes.

Dans la mise en place des comités locaux de développement, une proportion de 1 tiers des membres du comité directeur réservées aux femmes, la participation étant dépendante de l’engagement des femmes suivant les villages, néanmoins les comités locaux les plus dynamiques en terme de réalisation, sont constitué des plus de femmes, c’est le cas des CLD Kikasa Nzundu , Camp Bulungu, Mbanza Mfumu nketo dont les réalisations sont successivement de 49ha, 42ha , et 19ha par site d’agroforesterie.

En ce qui concerne l’équipe technique du projet, la participation du genre est promue, quatre superviseurs d’activités sur terrain dont 50% des femmes.

***Tableau 16: suivi genre***

| **Critère** | **Actions prises pour intégrer l’aspect genre** | **Résultats** | **Défis affrontés** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Mise en œuvre/Activités** |  |  |  |
| Encourager activement la participation des femmes aux activités du village. | Des expériences et des opinions sur la participation des femmes ont été recueillies dans les ateliers de consultations de sauvegarde au niveau des parties prenantes locales et au niveau des villages. | La consultation concernant la sauvegarde a été menée dans le territoire de Masi-Manimba et le territoire de Bulungu en février 2020, un atelier a été organisé avec les représentants du niveau communautaire (chefs de groupement, chefs de village, chefs de terre, représentants de CLD, groupes de femmes, groupes de jeunes, etc.).  Dans le cas des villages qui ont participés en 2019, 2020, 2021 et 2022, le taux de participation des femmes est estimé à environ 53%.  Les femmes ont participé aux renforcements des capacités sur la carbonisation durable et apiculture | Il a été réaffirmé que la participation des femmes dans les villages doit faire l'objet d'une discussion approfondie, tout en respectant les pratiques traditionnelles. |
| Sensibilisation aux questions de genre par l'organisation d'événements impliquant des fonctionnaires et des acteurs locaux. | Organisation d'événement sur la participation et les droits des femmes pour la Journée internationale de la femme | 2021  Un événement a été organisé sous forme de conférence Web entre les villes de Kinshasa, Bandundu et Kikwit pour la prévention de la propagation de la COVID-19.  Participant(e)s (24 personnes au total)   1. Responsables des administrations provinciales : 18 (9 de Bandundu, 5 de Kikwit et 4 des régions) 2. Équipe du Projet : 2 personnes 3. FONAREDD : 2 personnes 4. Bureau de la JICA : 2 personnes | La promotion de la participation des femmes dans les communautés traditionnelles des régions rurales exige que les discussions se poursuivent de manière consciencieuse et en y mettant le temps nécessaire. |
| Idem | Idem | 2022   * Représentant la province, le ministre du genre, le ministre de l’Environnement y ont participé, à cela s’ajoute le représentant du Conseil consultatif pour les femmes de la ville. * Le plan d'action prioritaire genre a été amendé par le biais d'un atelier de groupe de travail. |  |
| Sensibilisation aux questions de genre par l'organisation d'événements impliquant des fonctionnaires et des acteurs locaux. | Idem | 2023  - un évènement a été organisé à l’occasion de la journée internationale de la femme, évènement auquel s’était joint le ministre en charge du genre et les femmes rurales |  |
| **Suivi-évaluation** |  |  |  |
| Déterminer le nombre de femmes participant dans les villages | Recueillir le nombre de femmes participant aux pépinières villageoises et aux activités d'agroforesterie. | Nombre total de femmes ayant participé aux activités en 2019, 2020, 2021 et 2022. | Recueillir le nombre de femmes ayant participé en 2021 et 2022. |

*Y a-t-il eu des obstacles sur le plan de la préparation et la mise en œuvre de ces activités ? Comment le projet les a-t-il surmontés ?*

## 9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

* 1. *Etude d’impact environnemental et social*

*Une telle étude a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ?☑OUI / NON.*

Les activités suivantes ont été menées jusqu’en juin 2020 en matière de sauvegarde (voir le Document annexe 10du rapport semestriel [« Evaluation préliminaire des impacts et risques environnementaux et sociaux avec plan de gestion impacts environnementaux et sociaux (mars 2021) »).](https://drive.google.com/file/d/1w28XfrdFCahVYUS2C1bCET-TMHtOpscE/view?usp=drive_link)

1. **Préparatifs pour la revitalisation de l’application du mécanisme de gestion des plaintes**

En juin 2021, un outil d’aide à la compréhension (poster et dépliant sur le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)) a été élaboré afin de faire fonctionner ledit mécanisme (voir l’annexe 6 du rapport semestriel 2021). A partir juillet 2021, [le poster et le dépliant ont été distribués afin de renforcer la sensibilisation par les techniciens d’ONG.](https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/c8h0vm0000fc4o5g-att/materials_04_fr.pdf)

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/c8h0vm0000fc4o5g-att/materials_04_fr.pdf>

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/c8h0vm0000fc4o5g-att/materials_04_ki.pdf>

1. **Examen de la concrétisation des contre-mesures pour la sécurisation des terres**

En ce qui concerne la sécurisation des terres, le programme foncier réalisé par la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF) -UN-Habitat est à la charge de cette question. Même si le PIREDD Kwilu examine la collaboration avec celui-ci ou compte à exploiter les résultats obtenus par ce programme, l’avancement concret n’est pas encore visible. Bien que la méthode par la signature d’une convention entre le Chef de terre et le CLD (Comité Local de Développement) qui est actuellement réalisable à ce jour soit adoptée dans le cadre du PIREDD Kwilu, l’élaboration d’un guide relatif à la sécurisation des terres est examinée pour rendre plus efficace cette méthode.

Le PIREDD Kwilu a embauché les experts en matière du système foncier en tant que consultant local et a élaboré un guide d’interview pour l’étude des villages pour l’élaboration du guide ci-dessus.

Par ailleurs, le Projet a établi un groupe de travail en mai 2021 pour la sécurisation des terres en vue d’exploiter les connaissances et expériences des services techniques de la Province sur la sécurisation des terres. Une réunion pour ce groupe de travail s’est tenue entre le 9 et le 11 septembre 2021 pour y discuter l’amélioration des modalités pour la sécurisation des terres dans le cadre du PIREDD. Les points tels que la pertinence de la rémunération traditionnelle, la prise en compte des expériences obtenues par la foresterie communautaire, la prise en compte de la tendance de la réforme du système foncier de l’État, la saisie par la Province des questionnaires de l’étude sur le terrain, la réalisation de la formation des enquêteurs lors de la mise en œuvre de l’enquête ou la collaboration entre les consultants du PIREDD et le coordinateur provincial de l’Environnement qui est le point focal (PF) pour la foresterie communautaire dans l’établissement de la procédure de la sécurisation des terres ont été confirmés.

Par la suite, à la séance du groupe de travail organisée le 5 avril 2022 a été proposé un procédé selon lequel un document d’entente relatif à l’utilisation des sites de l’agroforesterie dans les villages est officiellement notarié par l’administrateur de territoire, le chef de secteur ou le maire, puis des limites sont vérifiées par les services techniques du ministère provincial des affaires foncières, afin que les sites soient inscrits dans le registre foncier. Des mesures de la sécurisation des sites de l’agroforesterie y compris ledit procédé sont définies de façon précise à travers le groupe de travail afin de procéder par la légalisation des conventions, dont le processus est prévu dès le deuxième semestre 2024.

1. **Renforcement du suivi local pour améliorer l’obtention des Résultats des travaux**

En raison de la facilitation insuffisante en matière de soutien technique à l’agroforesterie et à l’agriculture, et en matière d’activités villageoises participatives, nécessaires aux bénéficiaires (villageois et exploitants de concessions), il est à craindre, d’une part, que soient retardés le processus communautaire dans l’agroforesterie et les activités REDD+ (PSAT, etc.), et, d’autre part, que soient affectées la survie et la croissance des arbres plantés et des produits agricoles. Le système de suivi local a été renforcé, non seulement par des activités réalisées par les partenaires locaux d’exécution (PLE), mais aussi par la vérification des conditions de paiement (PSE, etc.) par le représentant MRV du bureau du PIREDD Kwilu à Kikwit et les agents du gouvernement provincial au niveau territorial, et sa complémentation par le suivi local mensuel des autres employés du bureau.

Désormais, on essaie de mettre en œuvre le suivi local principalement par les agents des services techniques provinciaux.

* 1. *Plan de gestion environnementale et sociale*

En juin 2019 ont été analysées les différences entre les normes de référence du FONAREDD, les modèles des normes internationales, etc. et les Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA, et ce qui a montré qu’en principe il n’existe aucun écart majeur. En ce qui concerne les questions entre autres la transparence de l’information, la consultation publique, les éléments faisant l’objet de l’évaluation d’impact, le suivi / les plaintes et les recours, l’écosystème / le biome, les peuples (ethnies) autochtones, l’acquisition de terrain / la réinstallation, nous avons proposé les mesures pour répondre à chacune de ces questions. Nous accorderons désormais une attention concrète dans la planification de la gestion de mesures de sauvegarde environnementale et sociale, dont l’établissement du plan d’engagement.

Sur la base des instructions données à l’issue des concertations avec le FONAREDD, le PIREDD Kwilu a décidé d’élaborer, en complément des études d’impact préliminaires (1) une évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux (Pré-EIES), (2) un plan d’engagements environnementaux et sociaux (PEES), ainsi que (3) un [plan de gestion environnementale et sociale fondé (PGES) basé sur](https://drive.google.com/file/d/1w28XfrdFCahVYUS2C1bCET-TMHtOpscE/view?usp=drive_link) (1) et (2), et met en œuvre les activités en la matière.

Les 3 et 25 novembres 2020 se sont tenu les concertations avec le FONAREDD et l’Agence congolaise de l’environnement (ACE). Selon le PV des discussions de ces concertations, les avant-projets finaux du plan de l’étude des impacts environnementaux et sociaux et du plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux parmi les documents de la sauvegarde qui sont en cours de préparation devront être élaborés pour être soumis à l’ACE par l’entremise du FONAREDD plus tôt dans l’an 2021.

Ils ont été soumis à la vérification du FONAREDD le 1er février 2021, et les commentaires ont été reçus le 22 février. Le 2 mars, une version unifiée de la Pré-EIES et du PGES reflétant les commentaires du FONAREDD a été soumise au personnel de l’ACE qui est en charge des programmes du FONAREDD.

Après cela, comme il n’avait pas de contact de l'ACE, le PIREDD Kwilu a contacté et a eu un entretien avec l'ACE le 3 septembre 2021, mais on a quand même confirmé que l’ACE n’avait pas révisé le contenu du PGES proposé par le PIREDD Kwilu.

Concernant l'étude d'impact environnemental requise par l’ACE pour tous les programmes, la communication entre l’ACE et la FAO, dont le processus concerné est avancé, a démarré mais le processus d'approbation n'a pas encore commencé.

Considérant la faiblesse d’impact des activités du programme, la réalisation des PGES simplifiés (Screening socio environnemental) au niveau des villages a été également envisagé, à ce jour, 30 PGES ont été réalisés de manière participative avec les communautés locales.

Lors de la réunion d'évaluation des jalons du FONAREDD qui s'est tenue les 28, 29 octobre et 2 novembre 2021, il est accordé que tous les PIREDD et FONAREDD se coordonneront pour prendre une mesure avec la même politique par rapport à l'évaluation d'impact environnemental. Par la suite, il a été convenu de tenir une réunion générale de tous les PIREDD. Il était prévu que le FONAREDD assure la coordination pour la tenue de ladite réunion, mais elle n’a pas encore lieu à la date de la fin juin 2022.

Il y n’a pas eu de changements particuliers par rapport aux situations décrites ci-dessus, pendant la période de juillet à décembre 2022.

Aucun changement significatif n’a eu lieu pendant la période de janvier à décembre 2024.

* 1. *Gestion des plaintes et recours*

Dans le mécanisme de gestion des plaintes, des plaintes et insatisfactions, dont notamment celles ci-dessous, ont été constatées lors du suivi local par les personnels de bureau de Kikwit, au lieu d’être acheminées du CLD villageois au point focal par l’intermédiaire du technicien d’ONG. Une solution à ce problème est mise en œuvre.

Depuis le début du projet, 69 plaintes ont été enregistrées dont 51 traitées et clôturée, et 18 plaintes en cours de résolution.

***Tableau 17 : Situation de la réception des plaintes pendant la période de rapportage***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **No** | **Lieu** | **Description de la plainte** | **Date d’émission** | **Résolution prise** |
| 1 | Ferme Gomena | Le responsable de la ferme Gomena reclame le paiement de 20 Kgs supplémentaires de Maesopsis commandés par PIREDD pour le compte de la saison B 2022 | 24/01/2024 | Après vérification, il s’est avéré qu’il n’y pas eu la commande du PIREDD-KWILU pour les 20 Kgs supplémentaires de Maesopsis, cependant, la Logistique du PIREDD avait réceptionné 20 Kgs des semences de Maesopsis de la ferme Gomena et remis à la ferme de l’Université de Kikwit (UNIKIK), le PV de remise des semences et le PV de mise en terre de la ferme de l’UNIKIK étant disponibles, et après la mise en demeure des avocats de la ferme Gomena, le paiement des 20 Kgs des semences de Maesopsis a été fait. La plainte a été clôturée. |
| 2 | Mosango secteur | Les membres du CLD de Mosango secteur réclament le PSE de 2,7 Ha de la tranche 5 de la plantattion de la saison B 2020 étant donné que depuis le début, ils ont été toujours payés pour 9,7 ha, curieusement, lors de PSE de la dernière tranche (Tranche 5), le projet a envoyé l'argent de 7 Ha | 13/05/2024 | La plainte est enregistrée et en cours de traitement. |
| 3 | Bangumi II | Mr Danny NSELE, Agro-Animateur de l'ONG AMAR dans le Terroire de Bagata. Se plaint d'avoir été empoisonné en date de 15/07/2024, et il accuse le Chef de localité de Bangumi 2 et son Chauffeur. Ayant informer le CPA Mr Augustin dans la nuit de 15 au 16/07/2024, le CPA avait depécher le camion pour son évacuation à Bandundu pour les appropriés. Et Mr Danny NSELE accuse également AMAR pour le reard de paiement de son salaire du mois d'Avril et de Mai. | 15/07/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 4 | Langa | Madame MAKEYA LUCIE une pépiniériste dans le village Langa, se trouvant au Terroire de Bulungu, qui s'est plaint d'avoir été payée un montant plus faible que d'autres personnes exerçant la même activité. | 28/06/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 5 | Ferme Kambamba | Monsieur Paul KAMBAMBA, propriétaire de la ferme WAMBA KAZIALA située dans le village de Kingulu, reconnaît avoir reçu le paiement de la 7ème tranche du Paiement pour les Services Environnementaux (PSE). Cependant, il se plaint de ne pas avoir été payé pour la 6ème tranche de ce programme. C'est pourquoi il a décidé d'introduire une plainte en recours afin de réclamer le paiement de cette 6ème tranche de subvention, qu'il considère lui être légitimement due. Cette démarche vise à obtenir le versement de la somme correspondante, qu'il estime lui avoir été indûment retenue malgré son éligibilité au programme et ses obligations remplies en tant qu'exploitant agricole | 19/08/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 6 | Tshambana | M. Makuku Ngudiki, président du CLD du village de Tshambana, exprime la réclamation du CLD concernant le non-paiement pour la mise en œuvre des plantations et la première tranche d'entretien pour la saison 2022A. | 30/08/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 6 | Mboma I | LeS Membre du CLD informe le projet que le pésident leur a dit que la personne qui était venu payé a soutiré 100 000 fc dans leur enveloppe et le président n'a pas présenté les preuves du paiement. | 28/11/2024 | Après les enquêtes, le constant est que l'ancien président du CLD déchu commence à calomnier l'actuel comité, et c'est lui qui avait envoyé le faux message, car après enquête, tout est claire sur les preuves de paiement, et que le CLD n'a pas voler l'argent |
| 7 | Owum | Le CLD Owum réclame la 2ème tranche du pépinière qui n'a jamais été payé, bien que le CLD a réçu toutes les autres paies | 05/12/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 8 | Sedzo | LE CLD du village de Sedzo réclame la paie de mise en terre qui devrait s'éffecture depuis, mais qui jusque là n'est pas faite | 05/12/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 9 | Due | Le CLD réclame la 2ème tranche de pépinière de la saison 2022B | 05/12/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 10 | Iseme | Le CLD réclame la 2ème tranche de pépinière de la saison 2022A | 05/12/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 11 | Kalo Dungu | Le CLD réclamme le paiement de 2ème tranche du paiement de pépinière | 05/12/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 12 | Mpum | Le CLD du village Mpum réclamme 4 tranche de l'entretien et coupe feu, et 2 ème tranche pépinière de la Saison 2021B et entretien 2021B | 05/12/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 13 | Mupoy | Le CLD réclame d'avoit été payé pour 3.86ha au lieu et place de 9ha | 05/12/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 14 | Kindwa | LE CLD réclamme la 2ème tranche du paiement du pépinière | 05/12/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 15 | Izwazwa | Le CLD réclamme la 4 ème tranche du paiement de leur PSE | 05/12/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 16 | Itere-Mbang | LE CLD réclame la 2ème tranche du paiement du pépinière | 05/12/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 17 | Kapia | Le CLD réclame la mise en terre Saison 2022A (2 314.4 $) et Entretient et coupe feu Saison 2022A (1 018.8 $) | 05/12/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 18 | Ngulungu | LE CLD réclamme la 2ème tranche du paiement du pépinière | 05/12/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 19 | Manzom | Le CLD réclamme d'autre surface, car ils disent d'avoir été payé pour 12 ha au lieu de 18 ha. | 05/12/2024 | Plainte enregistrée et en cours de traitement |
| 20 | Mabuku | Le Président du CLD a été arrêté suite à une plainte des membres sur une possible détournement des fond liés au PSE, cela impacte sur les activités du projet et la paix dans la localité | 06/12/2024 | Le président a été suite aux plaintes des anciens membre qui ne travaillent plus avec l'équipe des membres. Et il y a eu réconciliation sous la médiation du Chef de localité, et ils ont retiré la plainte au niveau de la police |
| 21 | Kitoy Village | Les mamans du village de Kitoy se plaigne de la mauvaise gestion et partage de PSE par le Comité directeur de leur CLD. | 08/11/2024 | Ensemble, ils se sont mis d'accord sur l'effet que lors du payement, que celui ou celle qui viendra payé le PSE, puisse partager à chaque membre selon la liste qui doit être validé par les membre et envoyer au projet en préalable |

Par ailleurs il y a lieu de noter le que mécanisme de gestion des plainte et recours est vulgarisé au près des villages bénéficiaires de l’appui du projet avec des prospectus et dépliants. Les animateurs, ainsi que les membres des staffs du projet ont été renforcé en capacité sur le fonctionnement du MPG ; [un mensuel simplifié est également publié](https://drive.google.com/file/d/1f3o1svWKJxBYtmS3yMWrGq0p97xmgGvP/view?usp=share_link) et le [modèle de fiche de réclamation partagé au niveau des communautés](https://drive.google.com/file/d/1qNrChcOmU5i-0JxxsEpj6Sko2db5x1e6/view?usp=share_link).

Le renforcement des capacités des membres du staff a porté essentiellement sur : Fondement du MGP, Contenue d’une bonne Plainte, et Circuit d’une plainte (Enregistrement, Traitement et résolution du ‘une plainte)

* 1. *Garanties de Cancún*

***Tableau 18 Suivi des mesures/principes des sauvegardes de Cancun***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Actions spécifiques du projet | Défis rencontrés |
| Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l’accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité.  (Cancun a ; IFC norme 6) | En raison de la déforestation, il a été décidé que les zones non-forestières, principalement les savanes, qui sont générées à travers les activités anthropiques, seront les sites candidats pour les sites principaux de l’agroforesterie. Pour les forêts restantes, par le biais de l’élaboration d’un plan simple de gestion des ressources naturelles au niveau des villages, les mesures pour renforcer la conservation seront examinées, ce qui permettra d’éviter la mise en œuvre des activités dans les forêts primaires ou les zones protégées ayant une haute valeur de conservation pour la biodiversité.  Dans les sites de l’agroforesterie pour la saison B 2020 a été commencée la préparation de la plantation des arbres de 4 espèces indigènes dont Maesopsis. Sur les sites de l’agroforesterie pour la saison A 2021, les préparatifs ont débuté pour la plantation des arbres orangers, safoutiers et avocatiers.  Pour les sites de l’agroforesterie de la saison B 2019, la mise en défens a été réalisée.  Une ébauche de guide technique a été élaborée en tant que base d’encadrement et de diffusion des techniques de culture, y compris pour les espèces indigènes et les arbres fruitiers. | Les plantes de plantation devraient être principalement des acacias et des cultures annuelles (par exemple le manioc, etc.). En plus, les arbres fruitiers à croissance lente et les espèces d'arbres indigènes devraient être considérés comme des essences localement spécifiques pour améliorer la biodiversité des sites de l’agroforesterie.  Il y a lieu de prêter attention à la prévention et à la gestion des feux de brousse en vue de renforcer la conservation de l’écosystème dans les zones non-forestières, en particulier les savanes.  Avec les techniciens de niveau territorial/sectoriel du gouvernement provincial, réaliser une formation de niveau villageois pour favoriser l’encadrement technique et la diffusion auprès des communautés qui manquent d’expérience en culture des espèces indigènes et des arbres fruitiers, dans le cadre de la facilitation villageoise.  Dans le suivi après réalisation de la mise en défens, il est difficile de vérifier les fonctions de la mise en défens.  Par ailleurs, la mise en œuvre de formations est à renforcer pour permettre aux techniciens du gouvernement provincial au niveau des territoires/secteurs d’effecteur le suivi du PSE. |
| Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b) | Une consultation publique a été organisée en février 2020, et les mesures d’atténuation qui exploitent les opinions collectées seront étudiées. En outre, le mécanisme de gestion des plaintes qui contribue à la transparence et à la bonne gouvernance a été renforcé, et le système permettant de recevoir largement des opinions et des propositions des parties prenantes y compris les villages a été mis en place.  Pour la sélection des sites cibles de l’agroforesterie pour la saison B 2020, le processus de sélection des villages cibles et des fermiers cibles a été largement diffusé par l’intermédiaire d’émissions de radio, etc. Les villages cibles et les fermiers cibles ont été sélectionnés en appelant publiquement les villages et les fermiers qui manifestent leur intérêt dans les secteurs désignés ayant un haut potentiel de REDD+.  De même, lors de la sélection des sites cibles de l’agroforesterie pour la saison de plantation 2021A, les éléments pertinents, à commencer par le processus de sélection des villages cibles et des fermes cibles, ont été diffusés largement, notamment à la radio. Des posters et brochures ont été préparés au sujet de l’agroforesterie, du CLD, de PSE et du MGP.  Pour la saison 2022A, un document de procédure de sélection a été discuté avec le cadre de consultation provincial afin de renforcer les activités autour des zones REDD et de la zone de charbonnage, le processus s’est poursuivi sur la même base pour la saison 2023 et 2024. | Diverses possibilités de communication seront utilisées pour en informer les parties prenantes qui ne participent pas directement au programme et pour promouvoir leur compréhension sur les activités REDD+.  Afin de favoriser la bonne compréhension des villageois et des détenteurs de concessions, renforcer le système de diffusion par distribution des posters et brochures au sujet de l’agroforesterie, du CLD, du PSE et du MGP au niveau des villages, avec les techniciens susmentionnés de niveau territorial/sectoriel du gouvernement provincial. |
| Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d’éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes  (IFC norme 4) | Lors de la sélection des sites de l’agroforesterie dans les villages cibles, pour minimiser l’impact sur la communauté en matière de droits fonciers et les autres parties prenantes, il a été décidé qu’un processus soigné pour la planification et la vérification participatives, incluant le CLIP, la cartographie participative et la vérification sur le terrain sera pris.  En plus, parallèlement à la préparation du plan simple d’aménagement du territoire dans les villages, qui détermine tous les sites d'activités cibles, une évaluation simple de l’impact environnemental et social au niveau du village est réalisée de manière participative pour préparer un plan simple de gestion de l’impact environnemental et social du village.  Afin de renforcer le cadre du plan simple de gestion villageoise de l’impact environnemental et social, un consultant a été recruté pour l’exécution d’un suivi de protection (responsabilité combinée à celle du genre). | Étant donné qu’il n'y a pas de cas précédents pour la méthode consistant à faire une évaluation simple de l'impact environnemental et social au niveau des villages pour élaborer un plan simple de gestion de l'impact environnemental et social des villages de manière participative, Des formulaires d’enquêtes ont été conçues.  Par l’intermédiaire des techniciens de niveau territorial/sectoriel du gouvernement provincial, réaliser une formation sur le soutien à la promotion de l’élaboration d’un plan simple de gestion villageoise de l’impact environnemental et social, puis commencer à promouvoir son exécution. |
| Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées  (Cancún f ; IFC norme 1) | La durabilité des activités REDD+ seront renforcées par le biais des considérations des activités contribuant à l’agriculture durable et des mesures contre les activités qui risquent de renverser les activités REDD+, par ex. le brûlis coutumier dans les moyens de subsistance terrestres tels que l’agriculture, etc.  En termes de durabilité et de mise à grande échelle des sites de l’agroforesterie, l’étude de renforcement de la chaîne de valeur était mis en œuvre de manière supplémentaire en vue d’améliorer ln a valeur des produits et le plan de renforcement de la chaîne de valeur a été préparé. | Lors de la planification du renforcement de la chaîne de valeur, favoriser la préparation de sa mise en œuvre en intégrant les communautés qui ne participent pas directement au programme et les villages et fermes qui n’en sont pas la cible.  Cependant le budget actuel ne prévoit pas de fonds pour cette composante, ce qui ne permet pas mettre en œuvre de ces activités. |
| Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l’émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones | Même que le Principe 4 | Même que le Principe 4 |
| Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales  (Cancun d) | Même que le Principe 3  En plus, ce principe sera complété par la réponse au système de gestion des plaintes. | Même que le Principe 3  En vue d’améliorer la reconnaissance du système de gestion des plaintes au niveau des villages, les activités de relation publique et de vulgarisation seront renforcées. |
| Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu’ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées  (Cancun c | Même que le Principe 3  En outre, le partage d'informations et la sensibilisation seront renforcés au niveau des villages à travers la publicité par la radiodiffusion et des activités de soutien par les agronomes et animateurs dans les villages cibles.  Des posters et brochures ont été préparés au sujet de l’agroforesterie, du CLD, du PSE et du MGP, et un plan a été élaboré pour intégrer ces questions aux émissions de radio diffusées.  Pour avancer les activités villageoises, on applique le CLIP dans les étapes importantes telles que la prise de décision par les populations locales. | Même que le Principe 3.  Préparer des posters et brochures au sujet des droits des travailleurs et au sujet du respect des droits des communautés voisines sur les terres et les ressources naturelles, et examiner l’intégration de ces questions aux émissions de radio diffusées. |
| a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ; | La politique forestière nationale a depuis 2002 mis en place un moratoire interdisant toute attribution de nouvelles concessions forestières, les activités du PIREDD Kwilu vise à compléter cette option en stabilisant le front agricole de telle manière qu’aucune nouvelle surface forestière ne soit utilisée pour la production agricole ou la production du bois énergie et permettant ainsi au pays à rester conforme aux normes et conventions nationales et internationales en matières d’exploitation forestière. | La revue et le suivi seront mis en œuvre à travers les activités du COPIL et celles menées au niveau provincial. Soutenir tout particulièrement l’élaboration du PPAT au niveau provincial et du PSAT au niveau villageois en fonction de l’évolution de la mise en place du système de planification de l’aménagement territorial poursuivi dans le programme de planification de l’aménagement territorial.  En outre, la conformité avec les politiques du ministère central de l’environnement sera assurée en collaboration avec le Conseil consultatif des forêts provincial (CCFP). |
| b) Mesures visant à réduire les déplacements d’émissions. | Dans le cadre du PIREDD Kwilu, on fera la promotion d’utilisation des terres de façon planifiée telle que forêt, conservation des autres ressources naturelles, production agricole à travers l’élaboration du PSAT. Ce ciblage des activités aura pour conséquence d’atténuer la pression sur la forêt et ainsi éviter que de nouveaux fronts de déforestation soient ouverts ailleurs. | Même que a) ci-dessus. |
| C) Norme de performance 2 : Main-d’œuvre et conditions de travail | Même que le Principe 3  Le plan de gestion environnementale et sociale met également l'accent sur les éléments liés à la main-d'œuvre et aux conditions de travail. Le suivi et les mesures nécessaires seront mises en œuvre pour atténuer les impacts négatifs potentiels sur les participants pendant l'exécution de l'activité. | Même que le Principe 3  La reconnaissance du travail des enfants et des droits de l’enfant varie d’un village à l’autre, et il faut prendre du temps pour trouver des mesures de prévention appropriées. |

# Gestion des risques

## 10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

**Tableau 19 Gestion des risques.**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identification des risques** | | | **Traitement du risque** | | |
| Description du risque | Catégorie de risque | Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport | Action(s) | Responsabilité | Date limite |
| Conflit sur l'utilisation des terres découlant des activités d'agroforesterie / reboisementLa mise en place des cultures pérennes des palmiers à huile suscite des questions sur les risques futurs de gestion de la tenure entre le clan et le CLD | Impact : Elevé | Stable | Etablir un accord de partage de bénéfice ultérieurs en définissant un pourcentage pour les ayant droits terriens, | CLD | Juin 2025 |
| implication des chefs des terres et leurs consentements avant la mise en œuvre, | JICA-ETEP | Périodique |
| établissement des structures élevées de gouvernance pour la gestion des conflits, schéma de sécurisation foncière qui garantit les droits des occupants | JICA-ETEP | Juin 2025 |
| la capture des avantages du projet par l’élite | Impact : mineur | Amoindri | Identification des bénéficiaires avant tout paiement PSE, | JICA-ETEP | Périodique |
| liste validée par tous les membres du CLD | CLD | Périodique ( avant chaque paiement |
| Des attentes élevées de la part des communautés | Impact : mineur | Amoindri | La sensibilisation sur les activités du projet et la signature du mémorandum définissant clairement les obligations des parties | JICA-ETEP | oct-2022 |
| L’abandon par les paysans des activités antérieurs au profit de celles envisagées par le projet | Impact : Elevé | Accru | Lensibilisation sur la conception du futur modèle d'entreprise communautaire et/ou développement des capacités sur la durabilité de l'agroforesterie avec la promotion du modèle d'agroforesterie amélioré | JICA-ETEP | Juin 2025 |
| Sensibilisation sur l'absence de toute intention de saboter les activités de la JICA et du PIREDD Kwilu qui sont liées aux rumeurs mixtes d'agroforesterie d'Acacia et de JK qui découlent des conflits de Mobondo à Kwamouth |
| Violation contre la transparence des activités du projet telles que contre équité, injustice en répartition des bénéfices, détournement, fraude, etc | Impact : mineur | Amoindri | Remboursement des tous les frais perçus, résiliation des contrats, mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel | JICA-ETEP | Août 2022 |
| **Paiement des PSE**  En raison de retards dans le suivi sur terrain et les procédures de paiement, les paiements du PSE ne sont pas effectués dans les délais établis selon le mémorandum signé entre le village/la concession et le projet. Cela a conduit à une baisse de motivation et d'insatisfaction des villageois et des concessions. | Impact : Elevé | Amoindri. | Améliorer le système de suivi et les procédures de paiement pour les activités agroforestières afin que les paiements puissent être effectués en temps opportun. | JICA-ETEP | Mesures d’amélioration en train d’être appliquées |
| Plus précisément, la procédure de suivi et de paiement a été améliorée, passant du suivi par le responsable MRV du projet au suivi par le technicien des ONG renforcées. | JICA-ETEP | Périodique |
| Le responsable de MRV et les agents provinciaux effectuent un contrôle secondaire des résultats de suivi par les techniciens des ONG. | JICA-ETEP | Périodique |
| **Risques de sécurité**  En août 2022, les risques sécuritaires sont les suivants : en relation avec un conflit tribal dans le territoire de Kwamouth dans la province de Mai-Ndombe, il y avait un point de contrôle illégal par une tribu sur la route nationale 17 de Kinshasa à Bandundu Ville. Cela a été communiqué par le Bureau de la JICA le 2 septembre 2022. Le ministre des Transports de la Province du Kwilu a interdit la circulation sur cette route | Impact : Elevé | Stable | La sécurité est une priorité absolue. Parce que la situation évoluant rapidement, l’équipe du terrain doit maintenir un contact étroit avec le bureau de la JICA et faire  accompagné d'un officier de police les experts Japonais dans la zone de Bagata. | JICA-ETEP | Pas déterminée |
| **Risques de conflits post-électoraux**  provinciale, nationale et présidentielle) initialement prévue en Décembre 2023 pourraient entrainer des conflits pré-électoraux provoquer par certains candidats qui contesteraient le processus d’organisation de ces élections, pouvant demander à la population dont les communautés locales de refuser ces élections et cela pourrait occasionner des tensions des conflits ;  Un conflit d’intérêt peut arriver pour le personnel du projet qui serait des candidats à l’une et/ou l’autre élection à venir | Impact : Elevé | Accru | Une observation et attention du déroulement du processus à l’issu de la campagne déterminera les mesures appropriées pour la stratégie d’intervention pendant les élections | JICA/JAFTA | Pas déterminée |
| La note de service numéro 23/001 est mis à la disposition du personnel du Projet interdisant de participer aux s activités tout en restant personnel du projet.  Faire face à la gestion des risques juridiques et des litiges découlant du mémorandum de service et de leur amendement avec l'ancien consultant du projet | JICA/JAFTA | Pas déterminée |

## 10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

**Tableau 20 Évaluation de la transparence et de l'intégrité**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption** | Oui (combien pour la période de rapportage et une brève description de chacune) | Non |
| Allégations | Un cas de mauvais comportement des techniciens d’ONG de terrain qui exigeraient des rétro-commissions aux communautés lors du paiement des PSE. L'ONG AIPD, employeur des agents ayant commis ces forfaits a été informée de ces forfaits, elle a restitué les sommes soutirées et résilié les contrats de 2 techniciens concernés ainsi que leur team Leader.  Les sommes remises ont été restituées aux CLD concernés respectivement. |  |
| Investigations |  | √ |
| Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants) |  | √ |
| **Cas d’exploitation, abus et harcèlement sexuels** |  |  |
| Allégations |  | √ |
| Investigations |  | √ |
| Sanctions |  | √ |

***Tableau 21*** ***Formation sur fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption, et d’exploitation, abus et harcèlement sexuels***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : Formation :** Le chef d'équipe de JAFTA à Tokyo a dispensé une formation en avril 2022 sur fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption et aussi sur harcèlement sexuel et moral au personnel de JAFTA en RDC et aux consultants à Kikwit et Kinshasa par le biais de réunions en ligne. | | |
|  | Pour la période de rapportage | Depuis le début du programme |
| Nombre de staffs formés /nombre de staff total | 6/6 | 6/6 |
| Nombre de consultants formés / nombre total | 20/25 | 20/25 |
| Nombre de sous-contractants formés / nombre total | 0 | 0 |
| **Exploitation, abus et harcèlement sexuels** | | |
| Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l’exploitation, les abus et le harcèlement sexuel | 6/6 | 6/6 |
| Nombre de staffs formés  /nombre de staff total | 20/25 | 20/25 |
| Nombre de consultants formés / nombre total  Nombre de sous-contractants formés / nombre total | 0 | 0 |

*Pour rappel, tel que décrit dans les accords-cadres entre les organisations de mise en œuvre et le MPTF-O, dans le cas où le service d'enquête d'un organisme de mise en œuvre détermine qu'une allégation relative à la mise en œuvre des activités dont cet organisation de mise en œuvre est responsable est suffisamment crédible pour justifier une enquête, la dite organisation doit en informer* ***rapidement*** *le Conseil d'administration de CAFI et l'Agent administratif du Fonds (MPTF-O), dans la mesure où une telle notification ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, les perspectives de recouvrement des fonds ou la sûreté ou la sécurité des personnes ou des actifs.*

# Récapitulatif des livrables

Les livrables ci-dessous ont été cités dans la corp de ce rapport avec hyperliens pour consultation

1. [Rapport d’évaluation à mi-parcours](https://docs.google.com/document/d/1U1JE96i2tKylffiSkXhzbc89i1k5iTrf/edit?usp=sharing&ouid=110380090122588301651&rtpof=true&sd=true)
2. [Arrêté d’installation du CCPF](https://drive.google.com/file/d/1D4XqN0kRCJbHA7JCaDQIg3FMLuh7IPGO/view?usp=drive_link)
3. [Arrêté portant organisation et fonctionnement des CLD](https://drive.google.com/file/d/1yU18zhOTg5VlVYDqNbVkWDhl140ocygF/view?usp=drive_link)
4. [Décision du COPIL du programme sur le changement des indicateurs](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link)
5. [Compte rendu des réunions des COPIL](https://drive.google.com/file/d/15lGwcm6wgcoU7xmNWRH-1kmzbtKjECvF/view?usp=drive_link)

1. [Mémorandum des collaborations entre le projet et la province](https://drive.google.com/file/d/1zRW-dSxoutUk0IEIHDTAdVsgR7atQlIZ/view?usp=drive_link)
2. [Base des données SIG des plantations](https://drive.google.com/drive/folders/1KNmFAyQpQ8dq4mVStkQWZtRxN6_l6q0Q?usp=drive_link)
3. [Base des données SIG des PSAT](https://drive.google.com/drive/folders/1r32UJKNOAXfNgowtIEno524CimgdrPPg?usp=drive_link)
4. [Rapport d’enquête de Reference](https://drive.google.com/file/d/1VTxZSZH8i5woZ5Lf2GU29-6zx4oPResV/view?usp=drive_link)
5. [Manuel simplifié du MGP](https://drive.google.com/file/d/1nmnh_CMx0vydzH2qP-jXzQo0YYrcGYY8/view?usp=drive_link)
6. [Screening simplifié des villages](https://drive.google.com/drive/folders/18GkWWbZDYofGhH8DoCTZpHxOjIelQweQ?usp=drive_link)
7. [Documents PSAT](https://drive.google.com/drive/folders/1d63rIfrvpo-NxUeO9TDmuVOCeULGCAJC?usp=drive_link)
8. [Canevas de sécurisation des sites agroforestiers, TDR et Accord de partage des bénéfices](https://drive.google.com/drive/folders/1td3QsMPV968O2Cfrt6iIDWFk0aBiMK5J?usp=drive_link)

# Annexes

* 1. Tableaux indicateurs

*Rappel : Placer sur l’Espace collaboratif, copier l’hyperlien ici et annexer par email* [l’Annexe 1](https://docs.google.com/spreadsheets/d/11IPkUc0Xkb-iF-8bR5Zf-YoWRFbYnnK5/edit?usp=drive_link&ouid=113303822078342529537&rtpof=true&sd=true) ou [Annexe 2](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1sEH_-BfnoOuGJetPcEj9dz0p3bVtC93v/edit?usp=drive_link) *en fonction de la nature de votre projet.*

* 1. Annexe 3 / Tableau 8.2

*Rappel : Placer sur l’Espace collaboratif, copier l’hyperlien ici et annexer par email le* [*tableau 8.2*](https://docs.google.com/spreadsheets/d/13hmihyOPi3N-xXVHp2BePl5RhtThO5Bx/edit?usp=drive_link) *relatif aux informations financières complété en format Excel.*

* [Tableaux indicateurs](https://docs.google.com/spreadsheets/d/11IPkUc0Xkb-iF-8bR5Zf-YoWRFbYnnK5/edit?usp=drive_link&ouid=110380090122588301651&rtpof=true&sd=true) (projets à approche territoriale [Annexe 1])
* Rapport financier ([Tableau 8.2[Annexe 3])](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1InLlELMHINXPBLHsiE1i3BbvziArmFNo/edit?usp=drive_link&ouid=113303822078342529537&rtpof=true&sd=true)
* [Guides (structuration, gestion de peste, espèces d’arbres, PSAT)](https://drive.google.com/drive/folders/1lLoQUPMSQ9bZ0mCl-Zh3Tk5iIBAsL07q?usp=drive_link)

*Rappel : Annexer le tableau 8.2 complété en format Excel téléchargeable au lien suivant.*(<https://docs.google.com/spreadsheets/d/14UFk95Zrez4EcIO3hK7qO83mGZbwOzA_/edit?gid=1826262638#gid=1826262638>)

1. ONG locale en charge de l’implémentation des activités du PIREDD-Kwilu dans les territoires de Bulungu et Idiofa. [↑](#footnote-ref-1)
2. ONG locale en charge de l’implémentation des activités du PIREDD dans les territoires de Masi-manimba et Bagata. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le CLD est un comité au niveau du village et aussi un cadre de gouvernance au niveau secteur. [↑](#footnote-ref-3)
4. L’ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive CAFI <https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ>. Sélectionner Country documents / Le pays ou regional / programming / active portfolio / numéro et nom du projet [↑](#footnote-ref-4)
5. Il s’agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet. [↑](#footnote-ref-5)
6. Bénéficiaire directs [↑](#footnote-ref-6)
7. Bénéficiaire indirects [↑](#footnote-ref-7)
8. 3077 ha d’agroforesterie géoréférencées dont 1975 ha d’acacia, 102 ha de Maesopsis, 619 ha de palmier à huile, 83ha de safoutier, 94 ha avocatier et 134 ha d’agrume [↑](#footnote-ref-8)
9. Cet effet a été ajouté dans la suite de la mise en œuvre des activités, et repris dans l’addendum [↑](#footnote-ref-9)
10. Effet ajouté dans l’addendum, n’ayant pas été dans le Prodoc initial [↑](#footnote-ref-10)
11. Tenir compte de la valeur validée par le rapport annuel FONAREDD /CAFI 2021 [↑](#footnote-ref-11)
12. Tenir compte de la valeur validée par le rapport annuel FONAREDD /CAFI 2023 [↑](#footnote-ref-12)
13. [Il a été décidé que le PAP-REDD+ soit remplacé par le Plan Provincial d’Aménagement du Territoire (PPAT)](https://drive.google.com/file/d/1KPts6-DKY_zZ9n92E8ArmSHjwtxdiVRl/view?usp=sharing) afin de se conformer au Schéma national d’aménagement du territoire du pays. Ceci correspond aux principes du FONAREDD pour la mise en relation plus étroites entre des programmes, et le plan sera élaboré conformément aux guides méthodologiques pour l’élaboration du PPAT/PLAT, qui ont été élaborés et validés par le Programme AT. [↑](#footnote-ref-13)
14. Concernant l’élaboration des PLAT, un appel à manifestation d’intérêt a été lancé pour le recrutement d’un Bureau/ONG devant conduire le processus d’élaboration du PPAT et des PLAT, le démarrage est prévu au premier semestre 2024. [↑](#footnote-ref-14)
15. Normalement l’indicateur est le nombre d’ Ha de mise en défens, une erreur avait été reprise dans le prodoc initial [↑](#footnote-ref-15)
16. Cet indicateur a été révisé, le contrat de charbonnage devant être signé pour la zone de charbonnage et non 250 villages [↑](#footnote-ref-16)
17. Indiquer seulement le numéro du Produit dans lequel s’inscrit l’activité. [↑](#footnote-ref-17)
18. Merci de vous référer au calendrier de mise en œuvre du cadre logique du projet. [↑](#footnote-ref-18)
19. Les Lettres d’intentions sont accessibles dans ce dossier : <https://drive.google.com/drive/folders/19GjqHJID8RP4imWoEiqNIoagyZPwZHDP?usp=drive_link> [↑](#footnote-ref-19)
20. Reporter la valeur indique dans le tableau 2. [↑](#footnote-ref-20)
21. * Le budget de l’addendum n’ayant pas pu être décaissé, les activités du projet ont été suspendus pour la période allant de juillet à octobre 2023, Faute de budget, le contrat avec le PLE n’a pas pu être signé. C’est seulement grâce au deuxième paiement additionnel de la JICA réceptionné en octobre 2023 qu’un nouveau contrat de trois mois à partir de novembre avec le PLE a pu être signé permettant ainsi le redémarrage des travaux avec 5 techniciens.

    [↑](#footnote-ref-21)
22. Il convient de noter qu’un autre contrat de renouvellement sera signé avec le PLE pour couvrir la période allant de la fin du présent contraté la période de la fin du projet (30 juin 2025). [↑](#footnote-ref-22)
23. * Le budget de l’addendum n’ayant pas pu être décaissé, les activités du projet ont été suspendus pour la période allant de juillet à octobre 2023, Faute de budget, le contrat avec le PLE n’a pas pu être signé. C’est seulement grâce au deuxième paiement additionnel de la JICA réceptionné en octobre 2023 qu’un nouveau contrat de trois mois à partir de novembre avec le PLE a pu être signé permettant ainsi le redémarrage des travaux avec 5 techniciens.

    [↑](#footnote-ref-23)
24. Il convient de noter qu’un autre contrat de renouvellement sera signé avec le PLE pour couvrir la période allant de la fin du présent contraté la période de la fin du projet (30 juin 2025). [↑](#footnote-ref-24)
25. 30,694,000 yens. (envrion 1$=149.4yen) [↑](#footnote-ref-25)